

Sommaire

Les Vœux du Maire	2
L'Edito	3
Le Secrétariat de Mairie	4
Les Travaux Effectués	5
Les Actions Réalisées	9
La Rétrospective	10
Les Comptes-rendus des Délibérations du Conseil Municipal	11
Les Commémorations	41
Le Canal Seine-Nord Europe	50
La Pêche	56
L'Ecole	60
La Cantine	64
L'Association des Parents d'Elèves	65
L'US Cléry sur Somme	67
La Société de Longue Paume	69
La Bibliothèque	73
Une Page de Poésie	74
La Paroisse Saint Jean-Baptiste de Péronne en Vermandois	75
Les Informations Diverses et Pratiques	76
L'Etat Civil	81
Nos Artisans et Commerçants	82
Nos Professions Médicales	83
Législation	84
Les Fêtes de Noël	85

Les Vœux du Maire



Chers amis,

Je ne puis m'empêcher en cette fin d'année, d'avoir une pensée très émue pour nos 7 habitants et amis du village disparus en 2021 qui ne pourront parcourir cet exemplaire de notre journal auquel je le sais ils étaient tellement attachés.

Avec les membres du conseil municipal assidus nous avons ces 12 derniers mois suivi notre feuille de route pour la mise aux normes, la rénovation et l'entretien de nos espaces communs. Les projets structurants pour notre collectivité : Canal Seine Nord Europe, 5G, fibre optique, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, avancent. Ils doivent intégrer les besoins de notre collectivité et je m'y attache avec beaucoup de vigilance.

Les mesures sanitaires dans le but d'enrayer la propagation de la COVID nous ont malheureusement contraints, encore cette année, à ajourner tous rassemblements conviviaux auxquels je vous sais attaché.

La pandémie est aujourd'hui en sommeil mais toujours présente et menace encore.

Afin de recouvrer une parfaite latitude, pour la santé de tous, et pouvoir nous retrouver sans risque lors de notre braderie de printemps, du voyage des aînés, d'une fête des étangs, j'invite l'ensemble des habitants de la commune à se faire vacciner d'une troisième dose préconisée par les professionnels de santé.

Les nouvelles technologies positionnent aujourd'hui notre société dans une phase de forte évolution. Il est néanmoins impératif de s'inspirer de notre histoire, pour envisager positivement un avenir serein autour de nos valeurs qui profitera à tous. L'individualisme ne fait pas grandir et conduit indéniablement à l'isolement !

Je souhaite pour vous tous, Clériquoises et Clériquois, ainsi qu'à tous vos proches de bonnes fêtes de fin d'année.

Philippe COULON

Maire

L'Edito

Chères lectrices,

Chers lecteurs,



Au terme de cette année, nous avons le plaisir de vous inviter à feuilleter le numéro de la Blérie 2021.

Ces pages retracent des moments de l'histoire de notre village tout en annonçant ses lignes futures avec le déploiement de la fibre et la construction du canal Seine Nord Europe.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, les activités telles le sport, la pêche, l'entretien de la commune ont été soutenues.

Nous remercions toutes les nombreuses personnes qui nous ont communiqué des documents, des photos et des articles.

Bonne lecture.

Conception : Anne Mauger

Hélène Mauger

Responsable de publication : Philippe Coulon

*Crédits Photo : Mmes Catherine Damien, Julie Stefanovic-Perdigeon,
Messieurs Frédéric Josse, François Lefevre, Thibaut Mauger, Christophe Telliez.*

Le Secrétariat de Mairie

Mairie de Cléry sur Somme

84 rue de l'église

Tél : 03 22 84 17 02

Fax : 03 22 84 53 88 (fax)

mairie.clerysurhomme@orange.fr

www.clerysurhomme.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi	8h30 à 10h et 16h à 18h
Mardi	8h30 à 10h et 16h à 18h
Jeudi	8h30 à 10h et 16h à 18h

Rendez-vous avec le Maire et ses adjoints : voir auprès de la secrétaire de mairie Mme Chrystelle Doboef.



Philippe Coulon
Maire



Dominique Lenglet
Adjoint



Anne Mauger
Adjointe

Les Travaux Effectués

La mairie d'hier...



... à aujourd'hui.

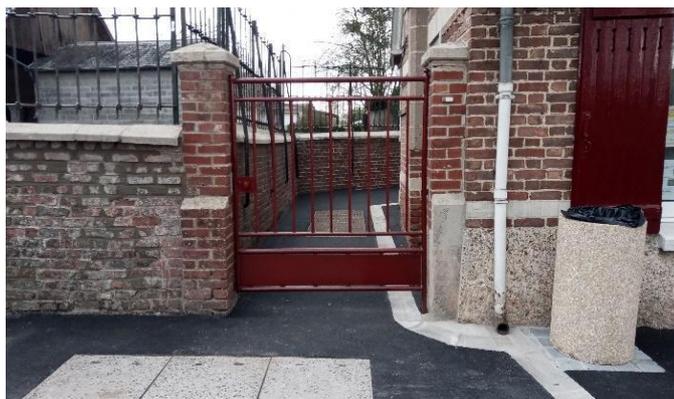


Travaux d'amélioration effectués au cours de l'année par le service technique de la Commune :

- Pose de 4 bancs en bois aux abords des étangs :



- Remise en peinture des volets de la mairie ainsi que des grilles attenantes aux écoles.



- Finition de peinture sur les grilles du cimetière.
- Pose de bancs au terrain de pétanque :



- Fleurissement du village et des monuments.



Des travaux confiés à des entreprises extérieures.

- Réfection et consolidation des berges de la hutte communale du marais de Buscourt par l'entreprise Aquaclean.
- Mise aux normes de l'éclairage et de la sonorisation de l'église par l'entreprise Deloffre de Cléry sur Somme.
- Eclairage nocturne de la grotte de la vierge par la SICAE de Péronne
- Nettoyage et remise en peinture par l'entreprise Deremarque Kliz d'Albert.



- Réfection d'un chemin rural réalisé conjointement avec l'AFR de Cléry sur Somme, travaux effectués par l'entreprise Eiffage de Péronne



- Nettoyage mécanique aux abords des étangs.
- Gravillonnage réalisé de dans le cadre du marché d'entretien de la CCHS dans les rues Anne-Marie Vion, rue de Cantereine, rue de l'église et chemin du calvaire.
- Accès PMR à la mairie avec pose d'un garde-corps thermolaqué et rénovation de l'accès cantine. Entreprise Eiffage



- Construction d'un parking PMR devant l'église. Entreprise Eiffage



Les Actions Réalisées

Pass Aquatique

Cet été, le conseil municipal a décidé d'offrir un Pass Vacances à chaque enfant âgé de 0 à 15 ans de la commune.

Ce PASS de 5 entrées est **utilisable uniquement pendant les vacances scolaires**. Dès sa première utilisation, il est valable 15 jours.

Un courrier a été envoyé aux familles afin de recenser les enfants qui souhaitent obtenir ce Pass Aquatique.
La commune s'est associée au projet de la CCHS.



Mise en place d'une garderie de 16h30 à 17h30.

A la demande de certains parents et afin de répondre au mieux à l'accueil des enfants dans notre école, Monsieur le Maire en accord avec les maires de Feuillères et de Hem-Monacu a décidé de mettre en place ce service dès la rentrée.

La garderie est assurée dans les locaux de la cantine par l'ATSEM.

Accompagnement Vaccination

Pour nos aînés plus dépendants, un accompagnement pour la prise de rendez-vous au centre de vaccination de l'hôpital de Péronne et le transport ont été mis en place. Les personnes volontaires ont pu en bénéficier. Cet accompagnement perdure pour la vaccination de rappel.

Livraison de pain

Monsieur le Maire a pris contact avec la boulangerie de Combles « Au pain chaud » afin d'organiser une tournée journalière de pain.

La Rétrospective

Une battue aux bléries



Les Comptes-rendus des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux-mille-vingt, le 08 Décembre à vingt heures,
Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 30 Novembre 2020, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Jean-François DEWAMIN – Christian LEVECQUE – Yohan COGET – Julie STEFANOVIC-PERDIGEON – Florent SAVARY – Éric ZENOBEL- Didier FOURNIER- Jean-Philippe CHRETIEN- Michaël SAINT-SOLIEUX – Valérie BISBROUCK.

Etaient excusés : Christian ALARY- Joëlle FRANQUEVILLE.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON.
Joëlle FRANQUEVILLE à Anne MAUGER.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Parcelle Bail TDF
- Cléry Loisirs
- Parution de la Blérie
- Distribution des Colis
- D.O.B
- Questions Diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 Octobre 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 27 Octobre 2020.

Canal Seine-Nord Europe

La Commune de Cléry sur Somme a vendu à l'établissement public régional « Société du Canal Seine-Nord Europe » la pleine propriété du terrain situé à Cléry sur Somme, l'ensemble cadastré AH n°21 Marais de Halles 08ha 60 a 07 ca et le terrain situé à Péronne, l'ensemble cadastré BA n°1 Le Marais de Halles 02ha 84 a 78 ca. Ladite vente a été conclue au prix de 246 524.68€.

Parcelle Bail TDF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'un bail avec l'entreprise TDF sur la parcelle cadastrée section ZO n°90 pour une durée de 12 ans à compter du 05 Juin 2018, dont le loyer annuel est de 5000€ indexé sur ICC (Indice du coût de construction). L'entreprise TDF souhaite pérenniser ce bail dans la durée, après négociation avec le Maire, une offre a été faite par l'entreprise TDF pour une augmentation du loyer à 5800 € net indexé sur ICC, accompagné d'un renouvellement de 20 ans au terme du bail, au 01/01/2021. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter l'offre de TDF concernant le nouveau loyer de 5800€ net indexé sur ICC au 01/01/2021 accompagné du renouvellement de 20 ans au terme du bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le nouveau loyer de 5800€ net indexé sur ICC, ainsi que le renouvellement de 20 ans au terme du bail de la parcelle cadastrée section ZO n°90. Il donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature de ce document.

Cléry loisirs

Monsieur le Maire rappelle que l'immatriculation de l'association auprès des services de la préfecture est en cours. Des informations complémentaires seront apportées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La Blérie

Monsieur le Maire informe que la Blérie 2020 a été confiée pour impression à l'entreprise DVB et qu'elle sera distribuée pour les fêtes de fin d'année.

Distribution des colis

Monsieur le Maire précise que les colis seront distribués par les conseillers municipaux lors du week-end du 19 au 21 Décembre 2020.

DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

Monsieur le Maire réitère la volonté du conseil municipal d'entretenir le village, d'aménager le cadre de vie et de préserver le patrimoine.

Concernant les travaux en cours :

- ☒ Pose de trois bancs en pierre au terrain de pétanque.
- ☒ Protection par l'extérieur des vitraux de l'église en début d'année.
- ☒ Réparation des vitraux vandalisés, coût pris en charge par l'assurance.
- ☒ Rénovation du Christ de l'Eglise : peinture.
- ☒ Remise aux normes des points d'eau incendie.
- ☒ Abattage d'arbres malades sur la place et les étangs.

Les travaux réalisés à ce jour sont évoqués dans la Blérie citée ci-dessus.

Il s'avère que les sorties de compteurs d'eau ne sont pas subventionnées. Il y a donc lieu à

surseoir à ces travaux sans pour autant abandonner le projet. Monsieur le Maire propose que le conseil municipal se donne un temps de réflexion.

Dans le cadre de l'orientation budgétaire, le conseil municipal est favorable à la poursuite des travaux d'éclairage public.

L'étude de l'accessibilité PMR de la mairie a été confiée au bureau d'études ECAA, bureau d'étude de la CCHS. Le dossier de subvention est en cours. Les travaux seront effectués dès réception de la demande.

L'objectif est de bénéficier de 80% de subvention.

Les travaux d'accessibilité de l'église seront réalisés par les employés communaux.

Questions diverses :

Monsieur Dubiquet, exploitant avicole de la commune, demande d'exploiter en pâturage d'ovins et de caprins la parcelle 000ZI 43 située Vallée de Berlinval pour une durée non pérenne.

M le Maire, président du CCAS, précise que la question doit être soumise aux membres du CCAS qui se réuniront en séance le 15 Décembre 2020 à 18H à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance est levée à vingt-deux heures.

SEANCE DU 02 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, les deux févriers à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 26 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, maire.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux suivants Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Didier FOURNIER– Valérie BISBROUCK – Yohan COGET – Julie STEFANOVIC-PERDIGEON– Michaël SAINT-SOLIEUX – Florent SAVARY – Éric ZENOBEL-Jean-François DEWAMIN.

Etaient excusés : Christian ALARY – Joëlle FRANQUEVILLE- Christian Levecque.-Jean-Philippe Chrétien.

Procurations :

Christian Alary à Philippe Coulon.

Jean-Philippe Chrétien à Philippe Coulon.

Joëlle Franqueville à Anne Mauger.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation des modifications des statuts de la CCHS
- Avancement de la fibre
- Point COVID 19
- Renouvellement du Bail du Marais de Buscourt
- Retour sur les dotations de fin d'année (colis de fin d'année, bon de Noël des enfants)
- Prévisions des travaux et report des travaux en cours (DOB 2021)
- Demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour l'installation d'équipements numériques à l'école.
- Fonctionnement de la SACPA
- Avancement PLUI
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 08 Décembre 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 08 Décembre 2020.

Approbation des modifications des statuts de la CCHS

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts et expose les points :

- Acquisition du gymnase de la rue Saint Denis à Péronne qui était géré par la commune de Péronne.
- Travaux extra-muros des communes : désormais les travaux neufs et d'entretien relèvent de la compétence de la CCHS.
- Aménagement,entretien, gestion et fonctionnement d'un tiers lieu numérique à Péronne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCHS.

Monsieur le Maire apporte des informations sur le projet de la CCHS, la revitalisation du site Flodor avec la vente de 12 ha à une entreprise agroindustrielle.

Avancement de la fibre

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier qui lui a été adressé par le président de Somme Numérique précisant que la commercialisation de la fibre dans la commune serait lancée en milieu de second trimestre 2021.

Point COVID 19

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'action menée pour recenser du courrier de Mme la Préfète en date du 26 Janvier 2021 qui demande aux communes de recenser les personnes de plus de 75 ans dans le cadre de la campagne de vaccination.L'objectif de ce recensement est de prendre contact avec les personnes et de s'enquérir des moyens d'accès à l'inscription.

Monsieur le Maire aborde ensuite le dispositif d'aide aux entreprises mis en place par la CCHS. Ce dispositif a été proposé lors de la première période de confinement, de mars à mai 2020. Pour cette première période, 132 entreprises ont pu bénéficier de l'aide de la CCHS. Lors de l'assemblée générale du 28 Janvier 2021, il a été décidé de reconduire le dispositif pour la période de novembre 2020.

En raison de la crise sanitaire qui se poursuit, Monsieur le Maire propose :

- annulation de la braderie prévue le 11 Avril 2021.
- location des salles communales ajournée jusqu'en fin septembre.
- fêtes du village et du 14 Juillet incertaines.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions.

Monsieur le Maire évoque la publication d'un nouveau protocole sanitaire à l'école en date du 1 Février 2021. Une concertation est menée avec Mme la directrice de l'école.

Renouvellement du Bail du Marais de Buscourt

Le bail du Marais de Buscourt arrive à son terme le 28/02/2021. Après concertation du locataire actuel, Monsieur le Maire propose de renouveler le bail pendant six ans. Les travaux de réfection de la berge prévus en 2020 ont du être différés, par conséquent, il est proposé à l'assemblée d'adapter le loyer de la première année du bail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Dotation de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle les actions de la commune lors des fêtes de fin d'année.

- diffusion du journal communal La Blérie.
 - distribution de 85 colis aux aînés.
- attribution d'un chèque –cadeau d'un montant de 25 euros aux 72 enfants de la commune âgés de -12 ans.

Monsieur le Maire fait lecture des courriers de remerciement de Mmes Odette Capucci et Lucette Jeudy. Les membres du conseil ont apprécié de recevoir de chaleureux remerciements.

Travaux de 2020 reportés en 2021 :

- protection des vitraux de l'église
- remise en état du christ de l'église
- électricité de l'église et sonorisation.
- accès PMR à la mairie.

Travaux 2021 à programmer (DOB 2021)

- réfection des garde-corps des ponts des étangs.
- travaux d'entretien de voirie
- poursuite de la rénovation du réseau d'éclairage public
 - sortie des compteurs d'eau sur le domaine public
- accès PMR église
- pose de poteaux en bois en prolongation du parking du parcours de la découverte des oiseaux.

Demande de subvention

Monsieur le Maire expose l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, action inscrite dans le cadre du plan de relance. Mme Mauger explique que ce projet d'étendre l'équipement numérique à toutes les classes de l'école peut être subventionné à la hauteur de 70%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

Fonctionnement de la SACPA

Mme Valérie Bisbrouck fait un exposé sur les détails du fonctionnement de l'association qui est en charge de récupérer les chats et les chiens errants et abandonnés. Elle précise que les animaux ne seront ni stérilisés ni euthanasiés et qu'ils sont remis à l'adoption au bout d'une semaine.

Une convention est signée avec cette association.

Avancement PLUI

Le PADD étant terminé, on est entré dans la phase de zonage. Monsieur le Maire et M. Dominique Lenglet , adjoint , seront reçus le mardi 16 Février 2021 à 16h30 à la CCHS. Afin de préparer ce rendez-vous, Monsieur le Maire réunira Messieurs Lenglet , Zénobel et Saint –Solliex et Mme Mauger .

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mme la Préfète sur le risque de débordement localisé du fleuve Somme.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil un message électronique du Major Quentel Raphaël, commandant de la BP Péronne, qui appelle à la vigilance des citoyens en raison de la recrudescence de cambriolages et de la circulation de véhicule suspect.

Il est proposé à l'assemblée que les chemins qui donnent accès aux berges seront entretenus par les riverains et que ces derniers pourront poser une clôture afin de sécuriser le passage.

Monsieur le Maire précise qu'un règlement de pêche actualisé sera édité pour l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

SEANCE DU 09 MARS 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le 09 Mars 2021 à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 25 Février 2021, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Jean-François DEWAMIN – Christian LEVECQUE – Yohan COGET – Julie STEFANOVIC-PERDIGEON– Florent SAVARY – Éric ZENOBEL- Didier Fournier- Jean-Philippe CHRETIEN-- Michaël SAINT-SOLIEUX – Valérie BISBROUCK.

Secrétaire de séance : Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etaient excusés : Christian ALARY- Joëlle FRANQUEVILLE.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON.

Joëlle FRANQUEVILLE à Anne MAUGER.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

-Présentation de la 2^{ème} tranche des travaux sur le parcours des oiseaux par le Conseil Départemental de la Somme et le Conservatoire des espaces naturels.

-Compte administratif Budget Général et Compte administratif Service Eau Potable

-Renouvellement du marché d'assurance statutaire

-Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant Monsieur Philippe Varlet, conseiller départemental et Mesdames Borges, Bilhaut et Monsieur David, intervenants du Conseil Départemental et du Conservatoire des espaces naturels.

Monsieur Philippe Varlet rappelle les compétences du Conseil Départemental en matière d'environnement lié au parcours des oiseaux. Il confirme à Monsieur le Maire qu'au cours de l'année 2021 deux journées seront réservées aux habitants de la commune pour une visite guidée et gratuite du site. L'intervention du guide sera à la charge du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Philippe Varlet et donne la parole à Madame Edith Borges, chef de service au Conseil Départemental, qui expose les missions du Conseil Départemental en matière d'aménagement foncier et d'actions menées sur les espaces naturels sensibles.

Madame Delphine Bilhaut, chargée de mission auprès des espaces naturels sensibles, référente sur le site de Cléry sur Somme, présente les objectifs du Conservatoire des Espaces Naturels sur le site de la

commune ainsi que les aménagements réalisés et en cours par le Conseil Départemental et le Conservatoire des espaces naturels pour l'année 2021 :

- Plantation d'arbres pour créer des écrans végétaux
- Aménagement de l'ancienne pisciculture
- Création d'une porte d'entrée en forme de cube en bois
- Construction de deux stations d'observation des oiseaux
- Réflexion autour du volet pédagogique du parcours afin de rendre les visites plus ludiques.

Monsieur David Adam, chargé d'études scientifiques pour le conservatoire d'espaces naturels, présente l'enjeu naturel du site en décrivant la faune et la flore et les travaux d'aménagement à venir.

A vingt heures, la présentation étant terminée, Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants.

A vingt heures quinze, Ouverture de la séance du conseil municipal.

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 Février 2021

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 2 Février 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1 er adjoint qui présente les comptes administratifs.

Compte Administratif Budget COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts			Libellé	Crédits ouverts	
011	Charges à caractère général	154311,00 €	126 900,91 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	44 321,00 €	51 608,40 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	182 978,00 €	171 185,59 €	73	Impôts et taxes	268 963,00 €	228 066,75 €
65	Autres charges de gestion courante	50 062,00 €	42 636,15 €	74	Dotations et participations	135 065,00 €	143 067,44 €
66	Charges financières	3 291,00 €	3 290,64 €	75	Autres produits de gestion courante	6 500,00 €	6 619,75 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	400,00 €	013	Atténuation de charges	8 845,00 €	9 112,80 €
675-042	Valeurs comptables des 10000 Cédées	0,00 €	74 195,97 €	002	Excédent de fonctionnement N-1	105 560,00 €	105 560,33 €
68-042	Amortissements	1286,00 €	286,00 €	76	Produits financiers	0,00 €	4,07 €
014	Reversement impôts locaux	45 386,00 €	45 386,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €	11 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	131 440,00 €	0,00 €	776-042	Diff. Réalisations	0,00 €	63 195,97 €
	TOTAL	569254,00 €	465281,26 €		TOTAL	569254,00 €	618235,51 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts			Libellé	Crédits ouverts	Titres émis €
16	Emprunts et dettes assimilées	37	37 953,12 €	10	FCTVA - TA - excédents de fonds capitalisés	5 428,00 €	8 443,30 €
204	Travaux voirie	45 353,00 €	19 521,06 €	13	Subventions d'investissement	14 857,00 €	0,00 €
20	Acquisition logiciel	4812,00 €	3 600,00 €	21-040	Opérations patrimoniales	74 194,00 €	74 195,97 €
21	Travaux	63 896,00 €	11 178,82 €	28-040	Amortissement des immobilisations	1286,00 €	286,00 €
23	Travaux éclairage public	20 000,00 €	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	35 000,00 €	35 000,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	18 195,00 €	18 195,97 €	021	Virement de la section de fonctionnement	131 440,00 €	0,00 €
21-041	Opérations patrimoniales	35 000,00 €	35 000,00 €				
001	Solde d'exécution N-1	36 995,00 €	36 995,12 €				
	TOTAL	262205,00 €	162444,09 €		TOTAL	262205,00 €	118925,27 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET					
	Résultat à la clôture de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution Exercice 2020		Résultat clôture
FONCTIONNEMENT	105 560,33 €		47 393,92 €		152 954,25 €
INVESTISSEMENT	-36 995,12 €		-6 523,70 €		-43 518,82 €
					109 435,43 €

Monsieur le Maire commente les comptes en soulignant que les projets qui n'ont pas été réalisés en 2020, le seront début 2021 avec la volonté de poursuivre l'aménagement du village et l'entretien du patrimoine.

Dans l'attente du retour des comptes de gestion transmis par Mme le receveur de la commune pour approbation, le conseil municipal n'émet à l'unanimité aucune réserve.

Compte Administratif –Service Eau Potable

Monsieur Dominique Lenglet, 1^{er} adjoint, expose le compte administratif du service de distribution d'eau potable.

SERVICE EAU - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020							
DEPENSES D'EXPLOITATION							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Mandats émis	Chap.	Libellé	Crédits ouverts €	Titres émis
011	Charges à caractère général	128 086,00 €	52 333,15 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	53 250,00 €	69 297,29 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 000,00 €	29 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre	2 898,00 €	2 898,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	0,00 €				
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €				
023	Virement à la section d'investissement	135 265,00 €	0,00 €				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 378,00 €	6 378,00 €	002	Excédent de fonctionnement N-1	245 581,00 €	245 581,66 €
	TOTAL	301 729,00 €	87 711,15 €		TOTAL	301 729,00 €	317 776,95 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts €		Libellé	Crédits ouverts €	Titres émis €	
21	Immobilisations corporelles	9	7 043,35 €	10	FCTVA - TA - excédents de fonds capitalisés	787,00 €	787,39 €
23	Immobilisations en cours	300 000,00 €	0,00 €	13	Subventions d'investissement	150 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 898,00 €	2 898,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	135 265,00 €	0,00 €
				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 378,00 €	6 378,00 €
				001	Solde d'exécution N-1	19 968,00 €	19 968,09 €
	TOTAL	312 398,00 €	9 941,35 €		TOTAL	312 398,00 €	7 133,48 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution Exercice 2020		Résultat clôture
FONCTIONNEMENT	245 581,66 €		-15 515,86 €		230 065,80
INVESTISSEMENT	19 968,09 €		-2 775,96 €		17 192,13 €

Dans l'attente du retour des comptes de gestion transmis par Mme le receveur de la commune pour approbation, le conseil municipal n'émet à l'unanimité aucune réserve.

Renouvellement du marché statutaire au 01/01/2022

Le Centre de Gestion de la Somme offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de risques de leurs agents de collectivité. Le Centre de Gestion gère l'ensemble des prestations. A ce jour, le CDG de la Somme fait appel au prestataire Sofraxis dont le contrat arrive à terme fin 2021.

Dans le cadre de la remise en concurrence des marchés publics, un nouveau contrat d'assurance négocié par le centre de gestion débutera le 01 Janvier 2022 pour un terme le 31 Décembre 2025.

De ce fait, le conseil municipal charge le Centre De Gestion de la Somme de la négociation d'un contrat d'assurance statutaire agréée pour la période citée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

- **PLUI**

Monsieur le Maire expose, pour information, l'avancement du Plan Local Urbanisme Intercommunal engagé par la CCHS. Il fait la synthèse des deux réunions avec les services concernés en présence des adjoints.

- **Contrat annuel de débroussaillage des chemins communaux**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a depuis de longues années un contrat avec Monsieur Bernard Delefortrie et soulignant la qualité de la prestation, il propose donc son renouvellement pour 2021.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ce contrat pour l'année 2021.

- **Devis d'élagage des arbres du terrain de longue-paume.**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'élaguer les arbres et décrit le devis proposé par l'entreprise Delattre. Il rappelle que cette entreprise est déjà intervenue dans la commune et a donné toute satisfaction dans l'exécution des travaux. Il propose donc de lui confier à nouveau ces travaux.

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Delattre pour un montant de 1305€.

- **Accès PMR de la mairie.**

Suite à la demande de trois devis pour l'obligation de mise aux normes des bâtiments publics, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de trois offres pour l'accès PMR de la mairie. M. le Maire rappelle que ces travaux font l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance.

Travaux Cléry-sur-Somme : réalisation de l'accès PMR de la mairie					
Entreprises consultées	Adresse	Visite sur site	Date retour devis	Montant HT	Montant TTC
ATZH	ATZH 4 Avenue des Australiens 80200 PERONNE	X	26/02/2021	46 626.00 €	55 951.20 €
EIFFAGE ROUTE	EIFFAGE ROUTE Route de Roisel 80 200 DOINGT FLAMICOURT	X	24/02/2021	41 659.50 €	49 991.40 €
LHOTELLIER TP	LHOTELLIER TP 13 rue du Sémaphore 80 800 VILLERS BRETONNEUX	X	02/03/2021	43 822.35 €	52 586.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision de confier les travaux à l'entreprise Eiffage moins disante pour un montant de 41 659 .50€.

- **Règlement de pêche**

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue avec Messieurs Coget, Savary, conseillers municipaux, M. Josse, faisant fonction de surveillant de la pêche sur les étangs communaux, et M. Samuel Vanègue, responsable des vannages afin d'actualiser un nouveau règlement de pêche. Il a été décidé en outre qu'une carte sera attribuée à chaque pêcheur habitant de Cléry sur Somme. Une information leur sera diffusée dès qu'elle sera disponible.

M.Coget précise que le règlement figure sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions.

- **Elections départementales et régionales les 13 et 20 Juin 2021.**

Monsieur le Maire informe que l'organisation de ces élections est confiée à Monsieur Dominique Lenglet, adjoint.

Compte tenu du contexte sanitaire et en accord avec les services de la Préfecture, les bureaux de vote se tiendront à la salle polyvalente.

- **Travaux à l'église.**

M le Maire explique que la réfection de l'éclairage et de la sonorisation débutera dans les prochaines semaines.

- **Garderie**

A la demande des parents, Monsieur le Maire soumet au conseil l'éventualité de mettre en place une garderie le soir. Ce projet est en cours d'étude et fera l'objet d'une concertation avec Messieurs les Maires de Feuillères et d'Hem-Monacu. Monsieur le Maire précise que ce projet doit être encore travaillé.

Le conseil municipal est favorable à la poursuite de l'étude de faisabilité du projet.

- **Achat de bancs**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'achat de bancs qui seront mis en place par l'équipe technique.

Monsieur le Maire décrit les travaux réalisés par les employés communaux au cours de ces dernières semaines : élagage des arbres et plantation de saules au bord des étangs, remise en peinture des volets de la mairie et des bâtiments communaux jouxtant la mairie, nettoyage des abords de l'église. L'ensemble de l'assemblée apprécie l'implication de l'équipe technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures.

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 Avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 02Avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, maire.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux suivants Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Valérie BISBROUCK – Yohan COGET – Jean-François DEWAMIN- Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE- Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC-PERDIGEON– Éric ZENOBEL.

Etaient excusés : Christian ALARY – Jean-Philippe CHRETIEN- - Christian LEVECQUE- Mickaël SAINT-SOLLIEUX - Mickaël SAINT-SOLLIEUX -

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON.
Jean-Philippe CHRETIEN à Philippe COULON.
Mickaël SAINT-SOLLIEUX à Valérie BISBROUCK.

Secrétaire de séance : Anne MAUGER

Assistait également Madame Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 définitifs de la Commune.
- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 définitifs du service Eau
- Vote des taux d'imposition 2021
- Budget Général 2021
- Budget Eau 2021
- Fixation du prix de l'eau 2021
- Transfert de la compétence « Mobilité » à la CCHS.
- Mise en place de la garderie à l'école (barème).
- Division parcelle ZN n°113
- Questions diverses

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Déclassement de voies
- Admission en non-valeur

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Mars 2021

Monsieur le Maire porte au vote le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 09 Mars 2021.

Approbation d Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 définitifs de la Commune (délib CG2020 :2021-04-01 et délib CA 2020 : 2021-04-02)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sans la participation du maire, approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif de la commune.

Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2020 définitifs du service Eau (délib CG2020 :2021-04-03 et délib CA 2020 :2021-04-04)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs du service Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du service Eau.

Vote des taux d'imposition 2021(délib n°2021-04-05)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la volonté de maintenir les taux d'imposition en 2021 tels qu'ils étaient appliqués en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes taux d'imposition en 2021 soit :

- Taux de Taxe d'habitation16.01%
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti31.83%
(6,29%+25,54% incorporation TH départementale)
- Taux de Taxe sur le Foncier non Bâti22,11%

Budget Général 2021 (délib n°2021-04-06)

Monsieur le Maire aborde ce point en soulignant la volonté et les choix budgétaires de la commune qui concernent essentiellement l'amélioration du cadre de vie du village.

De même, il précise que les travaux prévus en 2020 seront reportés et effectués en 2021. Ces décisions ont été évoquées lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire énonce les travaux effectués et à venir :

Travaux de 2020 reportés en 2021 :

- TBI (devis 2019)
- Mise aux normes de l'éclairage de l'église et sonorisation
- Eclairage de la statue de la Vierge
- Protection des vitraux de l'église
- Remise en état du christ (peinture)
- Accès PMR à la mairie

Travaux 2021 à programmer (DOB 2021)

- Réfection des garde-corps des ponts des étangs.
- Accès PMR de l'église
- Ponton d'observation des étangs
- Réfection des berges du Marais de Buscourt
- Installation de bancs en bois sur les étangs
- Achat de mobilier pour la mairie
- Réfection du parking en face de l'église avec une place réservée handicapé, marquage au sol.
- Changement de la clôture de la salle polyvalente
- Pose d'un portail au dépôt des déchets verts rue de Feuillaucourt.
- Achat d'un broyeur de végétaux pour l'équipe technique de la commune
- Pose d'un défibrillateur, le lieu est à déterminer.

-Prolongement de la pose de poteaux sur le parking du parcours de la découverte des oiseaux pour éviter toute intrusion sur le site.

Monsieur le Maire précise que certains travaux font l'objet de subventions en attente à ce jour.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Zénobel, conseiller municipal, pour l'exposé du budget général.

Budget de la Commune	Exercice 2021
Dépenses de Fonctionnement	475 686 €
Recettes de Fonctionnement	516 943 €
Dépenses d'Investissement	234 287 €
Recettes d'Investissement	380 244 €

Après examen détaillé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget général 2021.

Budget Eau 2021(délib n°2021 -04-07)

Monsieur le Maire introduit le vote du budget de l'eau potable 2021. Il informe l'assemblée que des travaux de réparation suite à des fuites d'eau ont été effectués et qu'il est envisagé de procéder progressivement à la sortie des compteurs d'eau sur le domaine public.

Il donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, adjoint, pour l'exposé du budget eau potable 2021.

Service Eau Budget	Exercice 2021
Dépenses d'exploitation	298 418 €
Recettes d'exploitation	298 418 €
Dépenses d'investissement	72 898 €
Recettes d'investissement	72 898 €

Après examen détaillé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget Eau 2021.

Fixation du prix de l'eau potable (delib n°2021-04-08)

Monsieur le Maire propose au conseil le maintien du tarif du m3 d'eau potable pour l'année 2021.

- 2,45 € pour les consommations inférieures ou égales à 100 m³
- 2,35€ pour les consommations supérieures à 100m³
- 7,50€ pour 6 mois d'abonnement (compteur).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas réviser les tarifs en vigueur.

Transfert de la compétence « Mobilité. » à la CCHS (delib n°2021-04-09)

Monsieur le Maire expose au conseil les modalités du Transfert de la compétence Mobilité à la CCHS.

Considérant la loi d'orientation des mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019 , visant la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité , et considérant la délibération n°2021-26 en date du 18 février 2021 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Somme valide le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme , le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité à la Communauté de Communes de la Haute Somme .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement sur le transfert de la compétence.

Mise en place de la garderie à l'école (barème) (delib n°2021 -04-10)

Monsieur le Maire a été sollicité par des parents au sujet d'une garderie le soir. Après avoir consulté Messieurs les Maires de Feuillères et d'Hem-Monacu et après explication de Mme Mauger, adjointe déléguée aux écoles qui précise que les parents devront être ponctuels à 17h30 pour la récupération des enfants ,Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir une garderie de 16h30 à 17h30 au tarif de 1€ de ramener le barème de la garderie du matin au même tarif d' 1€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de ce service.

Division parcellaire ZN°113(delib n°2021-04-11)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mener les démarches administratives nécessaires en vue de la cession de parcelle sur la parcelle ZN°113.

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité , autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches .

Déclassement de voies (délib n°2021-04-12)

Monsieur le Maire expose la situation des deux sentiers « La Ruelle » et « la rue de l'Abreuvoir » en précisant qu'ils se situent dans l'emprise des terrains de particuliers depuis plus

de 40 années et font cependant encore partie du domaine public communal .Il convient préalablement à toute cession d'en prononcer le déclassement et de l'intégrer au domaine privé de la Commune .L'article L.141 .3 du Code de la voirie routière , modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales ,dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de circulation assurées par ces voies .
Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de constater la désaffectation des sections concernées, d'en prononcer le déclassement, d'autoriser la mairie à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité du dit classement et de laisser le cas échéant au compte de la commune les frais relatifs au nouveau classement cadastral.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le déclassement des voies.

Admission en non-valeur (délib n°2021-04-13)

Monsieur le Maire informe que les services du Trésor Public ont transmis un état de produits à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de l'Eau. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances de factures d'eau pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à 1037,56 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur cette somme.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire expose que par souci d'économie la commune met fin à la location du garage situé rue de Maurepas, propriété de Monsieur Walocha, dans lequel est stationné le camion de la commune. Des travaux de gravillonnage ont amélioré l'accès au garage de la salle polyvalente ce qui permet désormais de garer le camion. La location prendra fin du deuxième trimestre 2021 en accord avec le propriétaire et la propriété de Monsieur Walocha sera remise dans l'état initial avant la restitution du local.

- Monsieur le Maire porte lecture d'un courrier de Madame la Préfète de la Somme en date du 19 Mars 2021 au sujet d'un arrêté préfectoral autorisant la société Sanamethan à exploiter une unité de méthanisation de matières organiques sur le territoire de Vraignes –en –Vermandois, consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme pendant une durée de quatre mois.
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier de Madame la Préfète de la Somme concernant une autorisation temporaire de travaux .En effet , la société du canal Seine Nord Europe (SCSNE) envisage de réaliser des travaux temporaires qui consistent à des sondages géotechniques et des diagnostics d'archéologie préventive , au droit du futur pont-canal de la Somme et qui nécessitent des travaux en lit majeur et mineur de la Somme ainsi que la réalisation d'une piste d'accès en partie en zone humide , sur le territoire des communes de Cléry –sur-Somme et Péronne. Cet arrêté est affiché en mairie et est consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme pendant quatre mois.
- Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le renouvellement de la convention de location d'un garage sis rue Fenaille, à côté de l'école, à Monsieur Christian Delville.

Le conseil municipal donne son accord au renouvellement de la convention.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal le devis des travaux des berges du Marais de Buscourt réalisé par l'entreprise Aqua Clean SASU.

Le conseil municipal apporte un avis favorable aux travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt- et-une heure dix minutes.

SEANCE DU 8 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un le 8 Juin à 20h15, le conseil municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 31 Mai 2021, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Coulon.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Valérie BISBROUCK – Yohan COGET - Jean-François DEWAMIN - Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE -Christian LEVECQUE — Florent SAVARY -Julie STEFANOVIC- PERDIGEON– Éric ZENOBEL.

Etaient excusés Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN, Michaël SAINT-SOLIEUX.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON.
Jean-Philippe CHRETIEN à Philippe COULON
Mickaël SAINT –SOLLIEUX à Valérie BISBROUCK

Secrétaire de séance : Anne MAUGER

Assistait également Madame Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- DM Budget M14 et M49
- Avancement des travaux 2021
- Elections Départementales et Régionales les 20 et 27 Juin 2021.Organisation.
- Parcellaire ZN n°113
- Questions diverses.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Club de football US Cléry sur Somme-consommables
- Reconduction du contrat cantine

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 Avril 2021 :

Monsieur le Maire porte au vote le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 13 Avril 2021.

Décision Modificative Budget de la Commune 2021 M 14 :délib n° 2021-06-01

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil l'obligation par la Direction Générale des Finances Publiques d'inscrire aux crédits budgétaires un montant de 15% de créances dues de plus de deux ans. La somme communiquée par la trésorerie s'élève à 268.63 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'inscription au budget2021.

Décision Modificative Budget du Service EAU 2021 M 49 :délib n° 2021-06-02

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'obligation par la Direction Générale des Finances Publiques d'inscrire aux crédits budgétaires du Service de l'EAU un montant de 15% de créances dues de plus de deux ans. La somme communiquée par la trésorerie s'élève à 4050.01€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'inscription au budget 2021.

Avancement des travaux 2021 et subventions :

Monsieur le Maire passe en revue les travaux menés dans la commune :

- mise au norme de l'électricité de l'église et sonorisation : travaux achevés
- éclairage de la grotte de la Vierge : travaux achevés
- accès PMR mairie et parking face à l'église : travaux en cours (pose du garde-corps)
- réfection des berges du marais de Buscourt : travaux en cours
- pose de bancs en bois aux abords des étangs : travaux achevés

Le conseil municipal prend note de l'avancement des travaux.

Elections départementales et régionales les 20 et 27 Juin 2021.Organisation :

Monsieur le Maire rappelle que les élections se dérouleront à la **salle polyvalente** en raison de la tenue de deux bureaux simultanés et du respect des mesures sanitaires.

Monsieur le Maire confie à Monsieur Dominique Lenglet, adjoint, le soin d'établir le tableau de tenue des bureaux.

Après avoir consulté les conseillers, Monsieur Dominique Lenglet complète le tableau récapitulatif qui sera envoyé à chaque assesseur.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18h les 20 et 27 Juin 2021.

Le conseil municipal approuve l'organisation.

Parcelle ZN n°113 :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancement du parcellaire. A ce jour, le PETR instruit le dossier afin que la DDTM puisse numérotter les parcelles et que les bornes soient ensuite posées.

Monsieur le Maire précise que trois parcelles ont été déterminées et que le prix de vente sera fixé lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal valide l'avancement du parcellaire.

Club Football US Cléry :delib2021-06-03

Monsieur le Maire aborde le phénomène récurrent relatif à la consommation d'eau et d'électricité.

Après en avoir débattu et afin que les responsables du club veillent plus raisonnablement à leur consommation, il a été décidé les points suivants :

- installation par la commune d'un compteur d'eau en amont du club house au nom de l'US Cléry.
- transfert du compteur d'électricité du stade de la commune vers l'US Cléry qui gèrera et règlera ses consommations auprès du prestataire.
- décision d'allouer **une subvention de 1200 €** au compte de l'US Cléry.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces mesures et mandate le maire et ses adjoints à réunir les dirigeants du club pour leur annoncer ces mesures.

Reconduction du contrat cantine

Monsieur le Maire propose au conseil le renouvellement du contrat de travail de Madame Corinne Lété occupant le poste d'adjoint technique contractuel affectée à la cantine scolaire (agent de restauration) qui prendra effet au 30 Août 2021.

Le conseil municipal valide le renouvellement.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire évoque les gros problèmes du niveau d'eau qui ont touché les étangs de la commune. Mme Mauger Anne, adjointe fait lecture du mail de Monsieur Denis Boulanger, président de l'ASPEE Haute Somme qui évoquent les causes de ce problème : une poussée exceptionnelle d'algues et de plantes aquatiques dans les courants et un débit trop important pour la période, environ 3x par rapport à l'an dernier à la même date dû à un hiver et un printemps pluvieux. De plus, Monsieur Boulanger souligne la responsabilité des propriétaires d'assurer le bon écoulement de l'eau et précise que cette situation exceptionnelle ouvre une réflexion au sein des structures liées aux milieux aquatiques afin de trouver ensemble des solutions pour les problèmes actuels et à venir.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conseils municipaux de Feuillères et d'Hem-Monacu ont voté leur participation au financement de la garderie du soir effective dès la rentrée 2021.
- Monsieur le Maire précise qu'une enquête à la parcelle est en cours route d'Albert afin de procéder à des travaux de sortie des compteurs d'eau. Cette enquête permettra d'élaborer les étapes et le coût des opérations.
- Monsieur le Maire aborde les incidents liés à une surtension rue de Cantereine. Ces derniers jours, l'expert de la SICAE et le directeur-adjoint sont passés dans les habitations sinistrées.

Monsieur le Maire a reçu ensuite en mairie les représentants de la SICAE afin de leur demander de réduire au maximum les délais d'indemnisation.

- Monsieur le Maire soumet au conseil l'achat d'une laveuse nécessaire à l'entretien des bâtiments communaux. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de reporter à l'année prochaine l'achat d'un broyeur de végétaux prévu au budget 2021 pour compenser.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie Bisbrouck, conseillère municipale, qui a contribué au sauvetage d'un cygne blessé sur les étangs. Après avoir contacté de nombreux organismes, Mme Bisbrouck a reçu un appel d'une association qui a envoyé un bénévole chargé de récupérer le cygne et de le transporter à Saint Quentin. A ce jour, le cygne se rétablit au parc d'Isles de Saint Quentin. Mme Bisbrouck a aussi pris en charge deux oisillons qui sont aussi au parc d'Isles.

Le conseil municipal remercie chaleureusement Mme Valérie Bisbrouck pour son efficacité.

- Monsieur le Maire diffuse une information du CCHS au sujet du tri sélectif. Des ambassadeurs du CCHS passeront dans la commune afin de contrôler les poubelles ménagères et les sacs de tri et de sensibiliser les citoyens à la nécessité du tri des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 7 Septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 13 Août 2021, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Coulon.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Jean-Philippe CHRETIEN - Yohan COGET - Jean-François DEWAMIN - Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE -Christian LEVECQUE — Florent SAVARY.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs Christian ALARY, Valérie BISBROUCK, Michaël SAINT-SOLIEUX, Julie STEFANOVIC-PERDIGEON, Éric ZENOBEL.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON.

Valérie BISBROUCK à Joëlle FRANQUEVILLE

Julie STEFANOVIC-PERDIGEON à Anne MAUGER

Éric ZENOBEL à Philippe COULON

Secrétaire de séance : Anne MAUGER

Assistait également Madame Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- DM Budget Commune 2021
- DM Budget Eau 2021
- Adressage/Fibre : nomination des voies
- Convention Mairie/Parquet d'Amiens
- Allocation Bachelier
- Point Avancement des Travaux
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 Juin 2021 :

Monsieur le Maire porte au vote le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 Juin 2021.

Décision Modificatrice Budget de la Commune 2021 M : [délibération n°2021-09-01](#)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes au budget de la commune 2021 pour ajustement :

Article	Montant
BUDGET GENERAL	
DI CHAP 21 Art 2151 Réseaux de Voirie	+17 000
RI CHAP 13 Art 1386 Subvention Investissement autres établissements publics locaux	+11 000
DF CHAP 67 Art 6713 Aide Bacheliers	+200
DF CHAP 11 Art 6228 Rémunérations diverses	-200

Décision Modificatrice Budget de l'eau 2021 M : [délibération n° 2021-09-02](#)

Le conseil municipal, à la demande de la trésorerie, **après en avoir délibéré**, décide les modifications de lignes budgétaires sur la M49 pour reversement de la redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique.

DF : chapitre 0011 – article 6378 – Autres taxes et Redevances : -7914 €

Annulation RF : chapitre 0011 – article 701249 – Reversement à l'agence de l'Eau Redevance pour pollution d'origine domestique : + 7914 €

Adressage /Fibre : nomination des voies délibération n° 2021-09-03

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mauger qui présente les étapes de l'adressage de la commune dans le cadre du déploiement de la fibre optique. L'adressage est utile pour les services de la Poste, de livraison, des secours et des services à la personne ainsi que le repérage GPS.

Ce plan d'adressage a nécessité le recensement de toutes les adresses de la commune et la création de deux nouvelles rues et de nouvelles numérotations pour des constructions récentes ou à venir.

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil la nomination des deux nouvelles rues : rue du Jeu de Paume (rue située du terrain de longue paume à la salle polyvalente) et rue de la Ferme de L'Hôpital. (accès à la ferme de l'hôpital).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination des voies et les numérotations.

Convention Mairie/parquet d'Amiens : délibération n°2021-09-04

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Alexandre DE BOSSCHERE, procureur de la République, au sujet du travail de concertation engagé par le Parquet d'Amiens avec l'association des Maires de France et les élus de la Somme.

Dans le cadre du projet national de Justice de proximité, le parquet d'Amiens souhaite faciliter la communication avec les maires.

Monsieur le Maire informe donc le conseil municipal de la signature d'une convention sur l'échange d'information avec le parquet.

Les membres du conseil municipal approuvent cette convention.

Allocation Bachelier : délibération n°2021-09-05

Monsieur le Maire annonce que sept jeunes de la commune ont obtenu leur baccalauréat lors de la session de Juin 2021. Comme il est de tradition, la commune attribue la somme de 100 euros à chaque bachelier.

Cette année, le montant total de l'allocation bachelier s'élèvera donc à 800 euros.

Monsieur le Maire demande donc au conseil l'autorisation d'abonder de 300 euros la ligne aide aux bacheliers, montant prévu au budget primitif de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement.

Point avancement des travaux :

Monsieur le Maire énumère les travaux effectués ou en cours :

- Vitreaux de l'église : travaux prévus pour la fin de l'année
- Mise aux normes de l'électricité de l'église : travaux réalisés.

- Eclairage de la vierge : travaux réalisés.
- Pose de poteaux au parking des étangs : dossier en cours
- Pose de ponton d'observation des étangs du bas : dossier en cours
- Réfection des berges de hutte communale du marais de Buscourt : travaux réalisés.
- Pose de 4 bancs aux étangs : travaux réalisés
- Pose de bancs au terrain de pétanque : travaux réalisés
- Pose d'une nouvelle clôture à la salle polyvalente : dossier en cours
- Fermeture et nettoyage de la déchetterie communale, rue de Feuillaucourt : travaux réalisés.
- Achat d'une laveuse de sols.
- Acquisition d'un défibrillateur : achat en prévision

Monsieur le Maire informe que la SAUR sera mandatée pour faire les essais sur les poteaux d'incendie conformément à la législation.

Les membres du conseil municipal approuvent l'avancement des travaux.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire propose d'allouer à la Société de Longue Paume la subvention annuelle de 800 euros pour l'achat de balles. **[Délibération n°2021-09-06](#)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution de la subvention.

- Monsieur le Maire soumet, au conseil, l'attribution d'une indemnité de 300 euros pour Monsieur Detrez Jérôme qui a accompli un stage à la commune du 23 Août au 10 Septembre 2021 dans le cadre de sa formation à la Mission Locale de Péronne.
[Délibération n°2021-09-07](#)

Compte tenu des services et du travail rendus à la commune durant les trois semaines de stage, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une indemnité de fin de stage.

- Monsieur le Maire propose que les salles communales ne soient pas louées avant le 31 Décembre 2021.
Avis favorable de l'assemblée.
- Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Yohan Coget et Florent Savary qui présentent la maquette des nouvelles cartes de pêche qui seront diffusées en fin d'année.

- Monsieur le Maire rappelle que le colis des aînés sera comme d'habitude distribué le 18 Décembre, colis remis à toute personne âgée d'au moins de 65 ans et résidant dans la commune depuis le 1 er Janvier de l'année en cours. **Délibération n°2021-09-08**

- Monsieur le Maire ajoute que la commune offrira aux enfants âgés de 0 à 12 ans qui résident dans la commune depuis au moins six mois, un bon d'achat pour les fêtes de fin d'année. **Délibération n°2021-09-09**

Après délibération, les membres du conseil municipal apportent un avis favorable à ces actions.

- Monsieur le Maire précise que la commune a offert un Pass Aquatique de 5 entrées valables 15 jours, aux jeunes de 0 à 15 ans qui ont répondu à la note distribuée à cet effet.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier Fournier qui expose la possibilité de souscrire une commande groupée portée par la FDE pour l'acquisition de purificateur d'air .Monsieur le Maire précise que des mesures de qualité d'air ont été effectuées au sein des classes de l'école et que ces mesures étaient pour le moment satisfaisantes .Par conséquent , par souci d'économie , il n'est pas impératif d'acquérir le matériel pour le moment mais le cas échéant on reviendra sur notre décision .

- Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée des classes.L'effectif de l'école est de 50 élèves répartis en 3 classes :

-classe de maternelle Mme Mille, directrice de l'école, 17 élèves.

-classe de CP /CE1, Mme Evrard, 12 élèves

-classe de CE2 /CM1 /CM2, Mme Tibaud, 21 élèves.

Monsieur le Maire rappelle que les services de garderie du matin et du soir fonctionnent depuis la rentrée.

- Monsieur le Maire évoque la réunion organisée par la société du canal SNE.Dans le cadre des études relatives à l'AVP pour le territoire Santerre Haute Somme, une réunion sous forme de visioconférence aura lieu le 13 Septembre 2021 à 18h.Afin de suivre ce moment d'échanges, les personnes intéressées doivent se connecter avec le lien diffusé dans les flyers.
- Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 05 Octobre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure quarante-sept minutes.

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le cinq Octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le vingt-sept Septembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Coulon .

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Valérie BISBROUCK-Yohan COGET - Jean-François DEWAMIN - Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE — Michaël SAINT-SOLIEUX - Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC –PERDIGEON- Eric ZENOBEL.

Etaient excusés Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN, Christian LEVECQUE.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON

Jean-Philippe CHRETIEN à Dominique LENGLET

Christian LEVECQUE à Anne MAUGER

Secrétaire de séance : Anne MAUGER

Assistait également Madame Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Reconduction Conventions Ecole Feuillères /Hem –Monacu pour l'année scolaire 2021/2022
- Finalisation Convention garderie
- DM compte 67 Budget Commune
- Contrats photocopieurs
- Location salles 2022
- Demande de subventions DSIL –DETR – Travaux 2022
- Taxe GEMAPI CCHS
- Renouvellement baux
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau SISPEA 2021
- Rapport suite à la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal donne son accord pour le rajout de ses deux points.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Septembre 2021 :

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte -rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 7 Septembre 2021.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau SISPEA 2021 : délibération n° 2021-10-01

Monsieur le Maire présente que conformément au décret n°201561820 du 29/12/2015 la saisie des indicateurs SISPEA a été effectuée. Monsieur le Maire précise que les indicateurs sont favorables et que les analyses microbiologiques et physico-chimiques attestent de la qualité de l'eau pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau pour l'exercice 2020.

Rapports suite à la CLECT Commission locale d'évaluation des charges transférées : délibérations n°2021-10-02, n°2021-10-03, n°2021-10-04, n°2021-10-05, n°2021-10-06, n°2021-10-07

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1^{er} adjoint au Maire, pour l'exposé des points du rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées « C.L.E.C.T » concernant les compétences ZAE, Equipements culturels et sportifs, Tiers lieu numérique, Mobilité, Voirie. Ainsi que du rapport 2021 de la C.L.E.C.T sur les attributions de compensation fiscales 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les rapports 2021 de la C.L.E.C.T sur les compétences ZAE, Equipements culturels et sportifs, Tiers lieu numérique, Mobilité, Voirie, ainsi que des attributions de compensation fiscales 2020.

Reconductions Conventions école Feuillères/Hem-Monacu pour l'année scolaire 2021 2022

Monsieur le Maire expose les conditions de la convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques. A ce jour, la commune de Cléry –sur-Somme autorise l'inscription des enfants des communes de Feuillères et de Hem-Monacu. A ce titre, il est rappelé que ces communes contribuent à hauteur de 580 € par enfant de Maternelle et une de 480 € par enfant de l'Elémentaire.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022, l'école de Cléry –sur –Somme accueille 11 enfants de la commune de Feuillères dont 2 en Maternelle et 9 en Elémentaire et 6 enfants de la commune de Hem-Monacu dont 2 en Maternelle et 4 en Elémentaire.

Le conseil municipal approuve les reconductions de ces conventions.

Finalisation Conventions garderie :

Monsieur le Maire expose qu'une convention doit être signée avec les communes de Feuillères et de Hem-Monacu afin de déterminer le financement de la garderie. En effet, les enfants de ces communes scolarisés à l'école de Cléry-sur-Somme peuvent bénéficier des services de garderie dont le coût s'élève à un euro pour une heure de garderie du matin ou du soir.

Le conseil municipal prend note des conventions de garderie avec la commune de Feuillères et de Hem-Monacu.

DM compte 67 Budget Commune : délibération 2021-10-08

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une décision modificative au budget de la Commune en modifiant les lignes budgétaires suivantes :

Article	Montant
DF CHAP 67 Art 6713 Aide Bacheliers	+300
DF CHAP 11 Art 6228 Rémunérations diverses	-300

Afin de permettre le versement de 100 euros à chacun des trois jeunes de la commune titulaires du Baccalauréat, qui se sont manifestés plus tardivement.

Au terme de cette année 2021, onze jeunes bacheliers auront été récompensés.

Après avoir souligné chaleureusement la réussite de ces jeunes et après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Contrats photocopieurs :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrats photocopieurs ont été négociés à nouveau avec l'entreprise Ricoh ce qui permet d'obtenir du matériel neuf à coût moindre. Deux photocopieurs dont un à la mairie et un autre à l'école seront installés en fin d'année.

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision.

Location salles 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la possibilité de revoir les tarifs de location des salles communales pour l'année à venir. A ce jour, les salles ne sont pas louées.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Demande de subventions DSIL-DETR –Travaux 2022

Monsieur le Maire soumet au conseil le projet de changer les huisseries très vétustes de la salle polyvalente. Des devis seront donc établis. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour lancer les demandes de subvention.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à poursuivre la constitution du dossier de subvention.

Taxe GEMAPI CCHS :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'instauration de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le Parlement a donné la compétence aux intercommunalités pour lever une taxe afin de financer des programmes de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols générant des coulées de boue. Cette taxe dont les montants ne sont pas encore fixés apparaîtra sur les avis de taxes foncières.

Le conseil municipal prend acte de la délibération de la CCHS.

Renouvellement baux :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du bail du garage sis à côté de l'école, ainsi que du bail du lieu-dit La Bassée, pour un an reconductible.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le renouvellement de ces deux baux.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire évoque le déroulement des cérémonies du 11 Novembre qui débiteront à 10 h avec le dépôt de gerbes aux lieux mémoriaux habituels. La clique de Sailly-Saillisel sera conviée à participer aux commémorations.
- Colis des aînées (distribution le 18 décembre)
- Friandises école fin d'année (distribution le jeudi 16 décembre)
- Journal « La Blérie » distribution prévue vers le 15 décembre
- Cartes de pêche : à disposition en Mairie pour les habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante -quatre minutes.

Les Commémorations

8 Mai 1945

La commémoration du 8 Mai 1945 s'est déroulée en présence des membres du conseil municipal et de la clique de Sailly Saillisel.

Après avoir honoré la mémoire d'Anne-Marie Vion, M. le Maire et le conseil municipal ont déposé une gerbe aux monuments aux morts.



Fête Nationale

A l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet, la mairie et le monument aux morts ont été pavoisés du drapeau tricolore.

11 Novembre

A l'occasion du 103ème anniversaire de l'armistice, M. le Maire et les membres du conseil municipal ont rendu hommage aux soldats morts pendant la Première Guerre Mondiale. La clique de Sailly Saillisel a accompagné ces moments de recueillement. Les enfants et leurs parents ont assisté aux diverses commémorations.

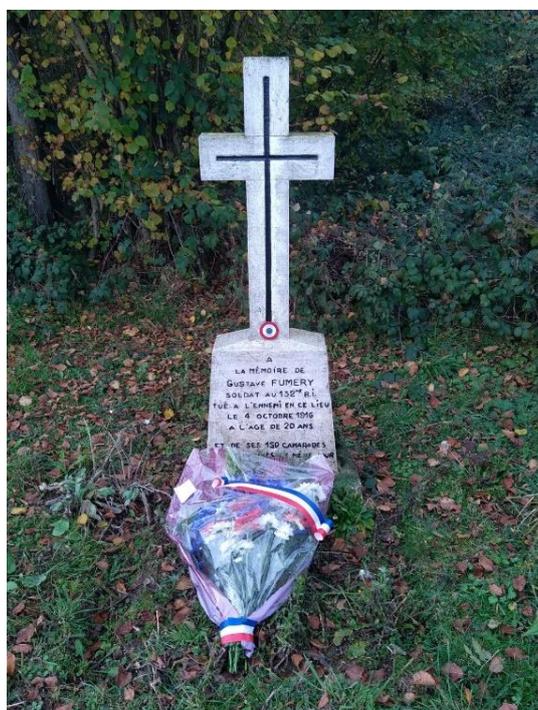


La mémoire des soldats fut honorée par des dépôts de gerbes sur les divers sites mémoriaux de la commune.

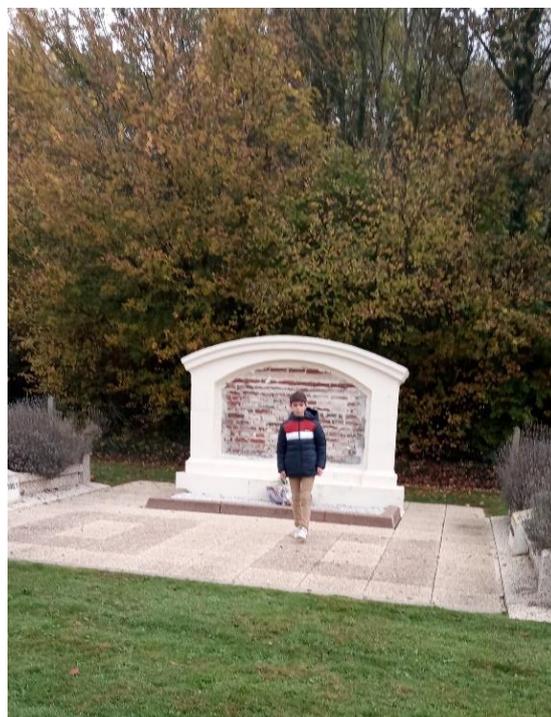
Monument au 363ème Régiment d'Infanterie



Au bois Madame,
sépulture de Gustave Fumery



Nécropole Nationale
de Cléry sur Somme



Message pour la Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation Dimanche 25 avril 2021

76 ans après le retour des derniers déportés libérés, le souvenir de la déportation demeure dans notre mémoire collective et ne doit pas s'effacer.

Ce que furent les camps d'extermination et de concentration nazis et l'horreur vécue par les millions d'êtres humains qui en furent victimes, n'est pas une simple page documentaire de l'histoire du XXe siècle. L'humanité y a été atteinte dans ce qu'elle a de plus sacré.

Des êtres humains étaient catégorisés en surhommes et sous-hommes, leurs vies jugées « dignes ou indignes d'être vécues » sur décision d'un État qui avait érigé en programme politique sa conception raciste et eugéniste du monde et l'a portée à son paroxysme dans l'univers concentrationnaire.

Des hommes, des femmes et des enfants ont été envoyés dans des centres d'extermination ou dans des camps de mort lente, par un système qui niait leur appartenance à l'espèce humaine et s'employait à leur faire perdre conscience de leur propre humanité.

Pourtant, dans les pires circonstances, beaucoup ont su résister à la terreur et à la déshumanisation par la force de l'esprit et la solidarité. Leur engagement et leur combat sont un exemple à suivre.

Il nous faut aujourd'hui encore résister à de nouvelles formes de fanatisme et de barbarie qui entendent promouvoir une vision raciste de l'humanité et détruire la liberté et la démocratie par la terreur.

De nouvelles menaces nous rappellent la communauté de destin qui unit l'humanité au-delà des différences culturelles, ethniques ou religieuses et des antagonismes idéologiques, politiques ou économiques.

Face à ces périls, l'espoir réside dans l'engagement de tous et en particulier des jeunes générations, à l'exemple des déportés, au service de la liberté et vers des formes nouvelles de résistance et de solidarité.

À tous les déportés, victimes des génocides ou de la répression, nous rendons aujourd'hui un hommage solennel, et nous saluons respectueusement leur mémoire.

**Ce message a été rédigé conjointement par
La Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP),
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de mémoire des
camps nazis,
L'Union Nationale des Associations de Déportés Internés de la Résistance et Familles (UNADIF-
FNDIR)**



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre déléguée

Journée nationale du 8 mai 2021

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

8 mai 1945.

Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.

Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi.

Pour notre pays, rien ne fut simple, ce combat prit de nombreux visages et la victoire mille chemins. Malgré les ardents soldats de Moncornet, d'Abbeville, des Alpes, de Saumur et tous « ceux de 40 », l'ombre de l'occupation, de la division puis de la collaboration a jeté son voile obscur sur la France.

Il y a 80 ans, en 1941, les flambeaux de la Résistance brillaient déjà. Le flot du refus et de l'espérance montait tandis que la répression forgeait son funeste souvenir à Chateaubriant, au camp de Souge ou au Mont-Valérien. La France libre recevait les ralliements des territoires ultramarins et poursuivait son inlassable épopée. Dans les sables de Koufra, elle nouait un pacte avec la victoire et par la voix du colonel Leclerc regardait déjà vers Strasbourg. A l'instar d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération, ce fut toute une jeunesse ardente et résistante qui refusa la défaite et l'asservissement, qui refusa de servir les desseins de l'occupant. Tous, ils ont permis à la France de s'asseoir à la table des vainqueurs.

Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces Françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible.

Entendons les mots de Malraux : « *un monde sans espoir est irrespirable* ». La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.

Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.

La ministre déléguée

11 novembre 2021

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

11 novembre.

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Événement qui transcende le temps et franchit les générations. Nul besoin d'ajouter une année ou un millésime, ce jour et ce mois ont intégré depuis plus d'un siècle notre patrimoine commun.

A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village. Une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part.

Derrière l'allégresse, derrière le tricolore flottant aux fenêtres et les Marseillaises triomphantes, partout le deuil, les blessures inguérissables, les ruines matérielles, morales et humaines qui se sont installés pour longtemps. Des mères et des pères qui n'ont pas retrouvé leur fils. Des fratries qui n'ont pas retrouvé leur père. Des épouses et des époux qui ont perdu l'être aimé.

Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant.

En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de toutes nos cités, toutes les générations rassemblées, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918, de ceux tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Nous nous souvenons du combat valeureux de tous ceux qui, venus des cinq continents, ont défendu un sol qu'ils n'avaient auparavant jamais foulé.

Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. Ils nous rappellent la fraternité d'armes.

La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation salue la mémoire des soldats morts pour la France en 2021.

Aujourd'hui, dans un même mouvement, la France reconnaissante fait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. Selon la volonté du général DE GAULLE, l'ultime compagnon de la Libération y reposera. Dernier dans la mort, parmi les premiers de 1940, Hubert GERMAIN est le porte-étendard des 1 038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de liberté et l'esprit français.

La flamme des compagnons s'est éteinte, mais nous sommes les dépositaires de ses braises ardentes. Entretenons-les sans cesse, ravivons-les inlassablement, en honorant ceux qui donnent leur vie pour la France, ceux qui la servent avec dévouement et courage.

SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE
11 NOVEMBRE 2021

- Colonel Sébastien BOTTA, force multinationale d'observateurs, mort pour la France en Egypte, le 12 novembre 2020 ;
- Brigadier Dorian ISSAKHANIAN, 1^{er} régiment des chasseurs parachutistes, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;
- Brigadier Quentin PAUCHET, 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;
- Maréchal des logis Tanerii MAURI, 1^{er} régiment des chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;
- Sergent-chef Yvonne HUYNH, 2^e régiment de hussards, morte pour la France au Mali, le 2 janvier 2021 ;
- Brigadier-chef Loïc RISSIER, 2^e régiment de hussards, mort pour la France au Mali, le 2 janvier 2021 ;
- Sergent Maxime BLASCO, 7^e bataillon des chasseurs alpins de Varcès, mort pour la France au Mali le 24 septembre 2021.

Monsieur Michel Deflandre, chevalier de l'Ordre National du Mérite, a rendu hommage à une héroïne de notre village, Anne-Marie Vion, morte en déportation en février 1945.

L'article a été publié en Juin 2021 dans la revue *Le Mérite*, revue de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite.

Dans un paisible village nichée sur les bords de la rivière Somme, à proximité de Péronne (Somme), une jeune fille s'évertuera pendant la Seconde Guerre mondiale à l'aide d'une barque, à faire évader des soldats prisonniers des Allemands dans des geôles péronnaises. Ce fait, peu connu, mérite que l'on y accorde quelques lignes en synthétisant l'action héroïque de cette très jeune fille : Anne-Marie Vion. Née le 14 août 1922 à Cléry-sur-Somme, elle y demeura jusqu'à son arrestation par la Gestapo.

Cette jeune fille est une héroïne de France. C'était une adolescente normale quand elle a décidé de faire ce qu'elle considérait comme son devoir pendant la Seconde Guerre mondiale et de se lever contre les nazis. Elle savait qu'elle risquait tout pour son pays, mais elle continuait son travail clandestin, à une époque où d'autres français collaboraient avec l'ennemi, ce qui finirait par conduire à sa mort. En effet, sa principale activité clandestine fut d'aider à faire traverser le fleuve Somme, en barque, de nuit, à de nombreux prisonniers enfermés à Péronne. Et comme elle aimait le dire à un médecin allemand de la Gestapo, elle ne supportait pas cette situation.

Elle sera arrêtée, transférée de la prison Saint-Gilles de Bruxelles à Mittlich puis, de là, à la prison de Cologne le 21 août 1943 et condamnée à mort pour avoir aidé l'ennemi à espionner. Les accusations portées furent les suivantes : « Elle a aidé les Français prisonniers de guerre à écrire et envoyer des lettres, à s'échapper et aussi elle a aidé l'organisation belge la Phalange blanche dans ses activités ». En raison de son jeune âge, la punition fut commuée **en dur labeur pour la perpétuité** et ainsi les difficultés ont continué pour Anne-Marie. Après avoir été détenue dans les prisons de Lübeck et Cottbus, elle s'est finalement retrouvée dans le camp de concentration sombre et sans espoir de **Ravensbrück où elle**



mourut le 3 février 1945 à l'âge de 23 ans, souffrant de tuberculose. Son corps fut consumé au crématoire.

Le nom d'Anne-Marie Vion n'est pas bien connu de ses compatriotes et encore moins connu dans le monde entier. Il est vrai que son travail n'a pas été significatif dans la modification du cours de la guerre et peut-être, que si elle avait décidé de ne rien faire, il n'y aurait eu guère de changement ! Anne-Marie Vion connaissait les dangers, les pesait et pensait que cela valait le risque. Ses parents lui avaient inculqué les valeurs patriotiques et lui avait permis de regarder les nazis d'une grande hauteur plutôt que d'avoir à lever les épaules comme tant de son peuple ont été forcés de le faire.

Bien tardivement, un matin du 19 novembre 1963, les habitants du village de Cléry-sur-Somme, apprirent que le ministre des Armées venait d'attribuer la médaille de la Résistance française et la croix de guerre avec palmes, à Mademoiselle Anne-Marie Vion.

L'éloge funèbre fut prononcé le 23 mai 1945 à Cléry-sur-Somme par Monseigneur Duhamel, lequel brossa un tableau éloquent de ce petit bout de femme appelée « Petite source » par les compagnes de son martyre. Et qu'allait-on boire auprès de cette petite source dans cet universel infernal ? Tout simplement un peu de pitié ! La chose alors la plus délicieuse qui soit au monde.



La stèle au cimetière de Cléry-sur-Somme

Dans le cimetière de la commune de Cléry-sur-Somme se trouve une stèle commémorative. Son nom figure également au monument aux morts du village.

Le titre de « déporté résistant » lui a été attribué par décision ministérielle des Anciens combattants et victimes de guerre en date du 23 août 1962, période d'internement prise en compte du 22 octobre au 21 novembre 1941, période de déportation : du 22 novembre 1941 au 2 février 1945, ainsi que la mention « mort en déportation » attribuée par arrêté ministériel du 6 juin 2001.

Documentation : Opuscule Elle eut pitié à en mourir Imprimerie Vert et Cie - Amiens - 1964 et Wikipédia.

Le Canal Seine-Nord Europe

Puisque l'on m'a posé la question, je peux vous affirmer avec certitude que le Pont Canal ne passera pas au-dessus du clocher de notre église !!.....

Plus sérieusement, cette année 2021 a vu avancer dans le respect du planning prévisionnel de la SOCIETE DU CANAL SEINE NORD EUROPE (SCSNE) en matière d'étude sur des secteurs 2 et 3 situés sur notre territoire en partie.

En ce qui concerne le Pont Canal qui doit franchir nos marais, c'est un appel à conception réalisation qui sera lancé par la SCSNE courant 2021 avec un dialogue compétitif avec les concepteurs pour aboutir à un projet « ficelé » fin 2023.

Lors de nombreuses réunions d'information ou de concertation programmées dans l'année qui vient de s'écouler, j'ai mis l'accent en outre sur 3 points essentiels qui nous concernent et qui impacteront notre territoire soit dans l'immédiat soit à moyen terme voire à long terme, et qui porteront essentiellement sur la RD938.

Il y aura lieu d'étudier :

-un dispositif de ralentissement et de régulation du trafic routier dans la traversée de Cléry sur Somme pendant la durée des travaux puisqu'il est indéniable qu'une partie des approvisionnements pour la construction du Pont Canal passera par l'autoroute A1.

-en ce qui concerne une déviation pour se rendre à Péronne pendant la construction du passage inférieur, la SCSNE m'a confirmé que le souhait du conseil départemental est à ce jour d'imposer un maintien permanent de l'axe RD 938 pendant les travaux. Une déviation ne serait alors que ponctuelle pour des impératifs techniques.

-j'ai demandé à plusieurs reprises et avec insistance, pour le passage inférieur d'élargir le tunnel du pont afin d'y inclure une voie cyclable pour ne pas hypothéquer l'avenir quant à la construction possible d'une voie cyclable sécurissante à moyen terme.

- par retour écrit de Mme Séverine Mordacq, conseillère départementale de l'époque, nous avons la certitude que le Conseil Départemental a relayé cette demande qui sera prise en compte par la SC SNE dans le cahier des charges.

Je remercie Aurélie Picque, chargée de communication pour la SCSNE qui, à ma demande, a rédigé un résumé sur l'avancement du projet que je vous invite à parcourir pour votre parfaite information.

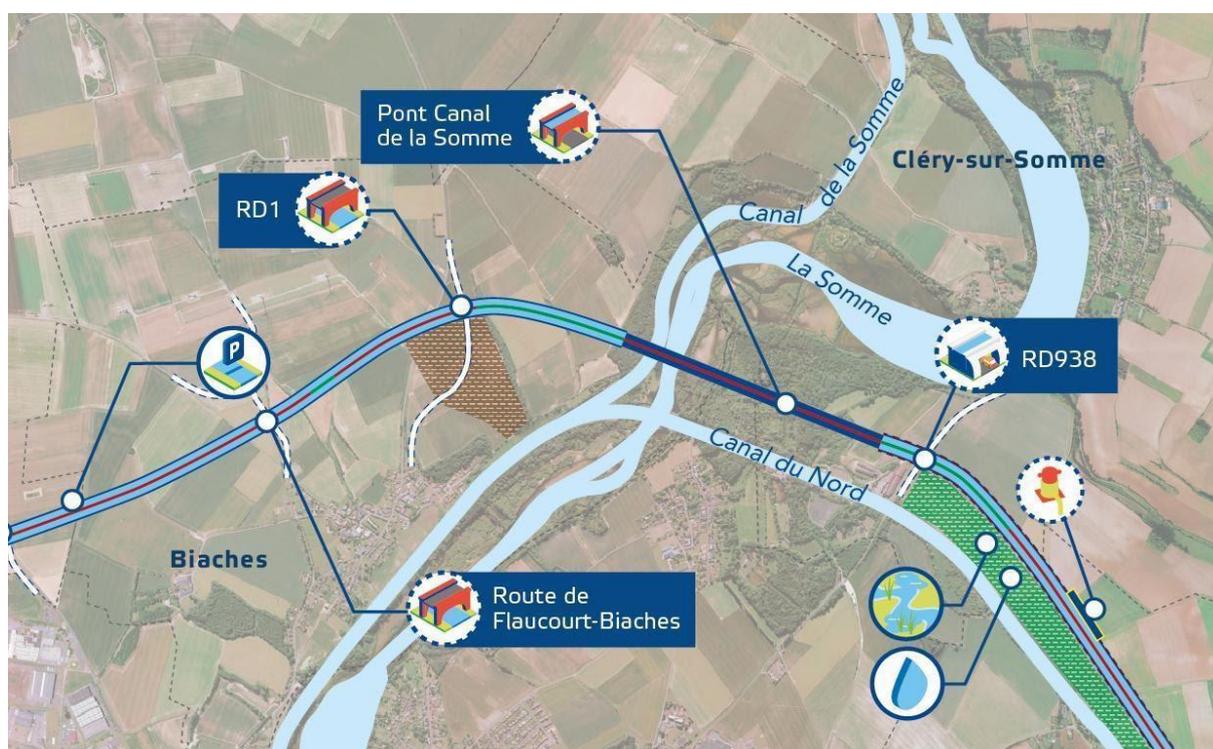
Philippe Coulon

Le Canal Seine-Nord Europe arrive à Cléry

Le Canal Seine-Nord Europe reliera en 2028 l'Oise au canal Dunkerque-Escaut, sur 107 km de Compiègne à Aubencheul-au-Bac, près de Cambrai.-

Les études et les échanges avec les acteurs du territoire (maires, élus et profession agricole en particulier) durant toute l'année 2020 et au premier semestre 2021 ont permis de préciser le tracé et les mesures d'insertion du Canal Seine-Nord Europe.

Le secteur de Cléry-sur-Somme accueillera en particulier le Pont-Canal de la Somme, ouvrage d'art emblématique et source d'attractivité pour le territoire.



Le Canal Seine-Nord Europe de Biaches à Cléry-sur-Somme ©SCSNE

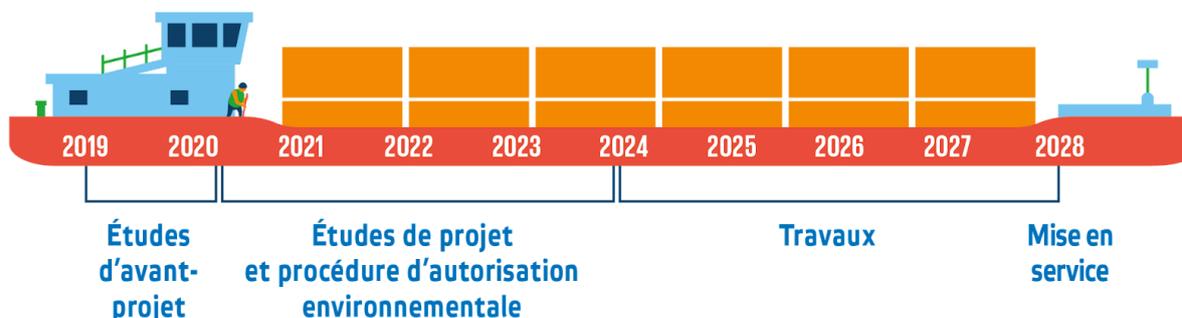
Le Canal Seine-Nord Europe, où en est-on ?

En 2021, les études d'avant-projet des secteurs 2 et 3 du Canal (respectivement au Sud et au Nord du pont-canal) ont été finalisées en concertation avec les partenaires territoriaux. Elles ont permis notamment d'optimiser le tracé définitif du Canal, de définir les rétablissements des voiries, de préciser les modalités de gestion des excédents de matériaux et de concevoir les aménagements environnementaux et paysagers pour réussir l'insertion de l'ouvrage.

Sur cette fin d'année 2021 et en 2022, les études dites « de projet » se poursuivent pour préciser encore les différents aménagements et définir l'organisation des chantiers. Cette phase de Projet aboutira à la production des dossiers pour les marchés de travaux. En parallèle sont menées plusieurs procédures

administratives, en particulier celle de demande d'autorisation environnementale, préalable au lancement des travaux, et les acquisitions foncières.

Pour les secteurs 2 et 3, les travaux préparatoires seront réalisés à partir de 2022 (pour l'archéologie préventive) et de 2023 (dévoisement de réseaux, libération des emprises). Les travaux principaux démarreront en 2024.



A Cléry-sur-Somme, le Pont-Canal de la Somme, un emblème pour le territoire

C'est sur un pont-canal que navigueront les bateaux pour franchir la Vallée de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Péronne. Ce sera un emblème : de par ses dimensions spectaculaires (le plus long pont-canal du monde avec ses 1 330 mètres, soit 412 mètres de plus que celui de Magdebourg, en Allemagne, 24 mètres au-dessus du fleuve). Un emblème également pour la Somme et sa vallée en devenant l'un des éléments clés du patrimoine technique du Département et de la Région Hauts-de-France. Enfin, un emblème du savoir-faire et des ambitions à l'œuvre sur l'ensemble du Canal Seine-Nord Europe.

Le Pont-Canal de la Somme répond à des enjeux à la fois de **performances économiques et de préservation de l'environnement** :

- L'ouvrage réduit les aménagements à réaliser en fond de vallée (qui se limitent aux piles), préserve ainsi les zones humides d'une grande richesse écologique et n'obère pas l'écoulement naturel de la Somme, en particulier en période de crues. Il constitue en soi une ambition environnementale très forte du projet.
- L'ouvrage assure une traversée des bateaux en environ 15 minutes, s'inscrivant ainsi dans l'objectif global de performance de temps de parcours.

Insérer le Pont-Canal de la Somme dans le territoire

Le Pont-Canal est conçu pour s'intégrer dans le paysage :

- Le Pont-Canal enjambra les marais, étangs et zones boisées de la Vallée de la Somme, entre Cléry-sur-Somme et Péronne. Il **préservera ainsi les espaces, la faune et flore – d'une grande richesse – de la vallée.**

- **Le Pont-Canal sera un ouvrage « sobre » conçu pour s'insérer dans le paysage.** En dépit de ses dimensions, les objectifs d'intégration qui sont prescrits à ses futurs concepteurs viseront la discrétion pour se fondre au mieux dans son environnement. Il est aussi conçu pour sublimer des paysages : en offrant des points de vue imprenables sur la vallée depuis les chemins de service que les piétons pourront emprunter, il invite à la (re)découvrir sous un angle neuf.



Le Pont-Canal de la Somme : esquisse architecturale de principe ; l'architecture du pont-canal sera choisie en 2024 à l'issue de la procédure d'attribution du marché de conception-réalisation qui sera lancée par la Société du Canal Seine-Nord Europe d'ici quelques mois. ©SCSNE

Attractivité, qualité de vie, emploi : le Pont-Canal est aussi **un projet au service des habitants de la vallée de la Somme et des Hauts-de-France** :

- **Le Pont-Canal permettra de créer des emplois** : au-delà des centaines d'emplois créés durant le chantier, il sera un atout supplémentaire pour le développement du tourisme en Haute-Somme. La création d'une Maison du Canal et de la Nature est à l'étude par les Collectivités locales.
- **Le Pont-Canal sera au service de la qualité de vie des riverains** : les pistes piétonnes et cyclables envisagées sur les chemins de service du Pont-Canal et le développement de circuits nature, à l'étude avec les partenaires des territoires, permettront aux habitants de (re)découvrir et de profiter du patrimoine naturel de leur vallée.

Une démarche grand chantier pour tirer profit des opportunités du chantier



La démarche Grand Chantier est un dispositif exceptionnel visant à accompagner la réalisation de grands projets. Co-pilotée par le Préfet des Hauts-de-France et la Région des Hauts-de-France, cette démarche consiste à faire de la réussite du Canal Seine-Nord Europe celle des territoires en anticipant le chantier pour en optimiser les retombées économiques et sociales du pour les habitants et les entreprises : emploi, formation, insertion, accueil du chantier.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique Emploi et développement économique du site internet du projet : <https://www.canal-seine-nord-europe.fr/>

Quand et comment le Pont-Canal sera-t-il construit ?

D'ores et déjà les travaux préparatoires ont débuté, d'abord sur l'environnement. L'hiver dernier, sur environ un hectare, près de 900 arbres ont été plantés, principalement des aulnes glutineux mais aussi des chênes pédonculés, des bouleaux pubescents ou encore des ormes lisses. Ces plants, qui atteindront en moyenne 20 mètres de haut à maturité et pourront mesurer 5 mètres dès 2026 pour certaines espèces, viendront enrichir les boisements alluviaux déjà présents sur la commune.



Plantation de 900 arbres sur les hauts de Cléry-sur-Somme en février 2021 ©SCSNE

Plus récemment, des travaux de reconnaissance de sol ont été menés et ont nécessité la création d'une piste d'accès. Ils permettent de connaître précisément les caractéristiques géotechniques du terrain à l'emplacement des piles du futur pont-canal.



©SCSNE

Les travaux principaux s'échelonnent de 2025 à 2028.

- **En amont des travaux** : le marché de conception-réalisation (COREA) sera lancé au premier trimestre 2022. L'intégration architecturale et paysagère sera l'un des points importants du cahier des charges, pour le choix, en 2024, du groupement d'entreprises qui réalisera le pont-canal.
- **Durant les travaux** : les modalités de l'approvisionnement du chantier a fait l'objet d'une concertation préalable avec les communes concernées, dont Cléry-sur-Somme. Cet enjeu est intégré très en amont et le marché de COREA favorisera le transport des matériaux par la voie d'eau, *via* les quais existants du canal du Nord.

D'ici à l'engagement des travaux, la Société du Canal Seine-Nord Europe continuera d'informer et de dialoguer avec la Commune et ses habitants pour préparer le chantier dans les meilleures conditions.

Article rédigé par Aurélie Picque

Chargée de communication Société Canal Seine Nord Europe.

La Pêche

La pêche est une des activités prégnantes à Cléry sur somme sur une vaste étendue d'eau. La commune met à disposition pour ses habitants une zone de pêche en accès libre et pour les actionnaires une zone de pêche en accès réservé (annuel ou journalier).

Cette année, une nouvelle carte de pêche a été éditée. Elle est gratuite pour tous les habitants de la commune. Elle est à retirer en mairie.

Contact :

M. Hervé Josse, garde-pêche.

18 rue Anne-Marie Vion

80200 Cléry sur Somme

06 25 82 52 03



Carte de pêche :

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE

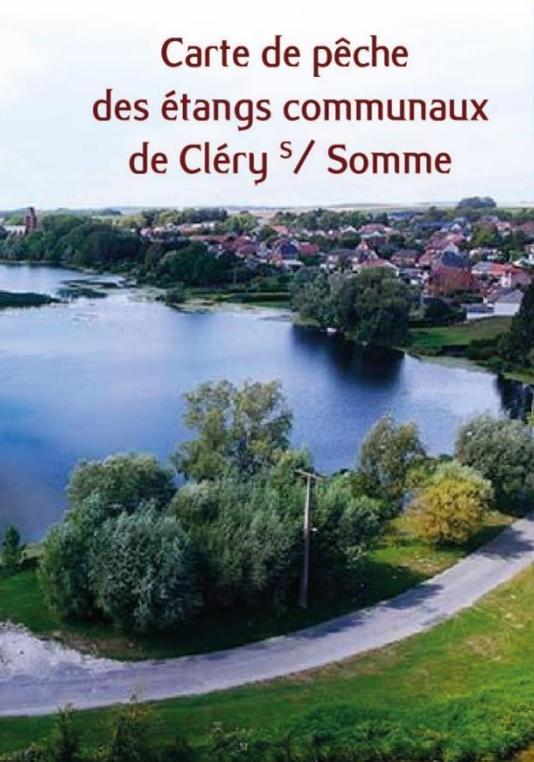
PERMIS VALABLE	TAMPON
ANNÉE 2020	
ANNÉE 2021	
ANNÉE 2022	
ANNÉE 2023	
ANNÉE 2024	
ANNÉE 2025	

PÊCHEURS, POUR UNE BONNE GESTION DU PLAN D'EAU :

- * APRES VOTRE PARTIE DE PÊCHE,
VÉRIFIEZ QUE VOUS N'AVEZ RIEN LAISSÉ (BOUTEILLES, SACS PLASTIQUES, ...)
- * OBLIGATION DE RESPECTER SA ZONE DE PÊCHE MATERIALISEE.

LA COMMUNE SE RÉSERVE LE DROIT D'ENGAGER DES POURSUITES
POUR TOUTES ATTENTES À L'ENVIRONNEMENT ET À LA PRÉSERVATION DU MILIEU AQUATIQUE.

Carte de pêche des étangs communaux de Cléry s/ Somme



Règlement

- Chaque pêcheur résident doit être titulaire du permis de pêche annuel délivré gratuitement en mairie.
 - Le permis devra être présenté à chaque demande du garde
 - Chaque pêcheur résident peut-être accompagné d'un invité
 - Le nombre de cannes est limité à 2 par personne
 - La commune se réserve le droit d'occuper 1 à 2 fois dans l'année l'ensemble du site de pêche pour l'organisation de concours ou animation de pêche. Les résidents sont invités à laisser l'emplacement résident vacant.
 - L'amorçage doit être raisonnable, sans nuire au milieu.
 - La commune se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la consommation du produit de la pêche (voir réglementation en cours).
 - Les résidents doivent respecter les uns les autres et respecter leurs limites de pêche, sous peine de sanctions.
 - ATTENTION : la plupart des cannes sont réalisées en carbone, matériau conducteur d'électricité et compte-tenu de leur longueur, peuvent entrer en contact avec les lignes électriques. Soyez donc très vigilants.
- Interdictions**
- Chasse
 - Barque, pêche dans l'eau et float tube.
 - Feux
 - Pour les espèces diverses (perche, gardons...), si le nombre de prise n'est pas limité, chaque pêcheur, doit se montrer responsable et raisonnable sur les prélèvements
 - De jour comme de nuit, il est nécessaire de respecter l'arrêté préfectoral sur les nuisances sonores
 - La commercialisation du produit de la pêche
 - L'emploi de nasses ou autres pièges
-
- Tout manquement au règlement entraînera le retrait du droit de pêche à un résident.
 - La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement, après en avoir avisé les différents actionnaires.

Stationnement

Pour chaque résident, le stationnement d'un véhicule est toléré sur place pour le déchargement/chargement. Il conviendra de se garer aux endroits indiqués.

PÉRIODE DE FERMETURE DE PÊCHE

Brochet : - 1er janvier au 24 avril
Sandre : - 1er janvier au 24 avril
Anguille : - 1er septembre au 24 avril

HORAIRES DE PÊCHE

La pêche est autorisée du lever du soleil jusqu'au coucher du soleil (heure solaire), pour tout type de pêche.
La pêche de nuit est autorisée uniquement à la carpe.

NOMBRE DE PRISES

	Pêcheur résident	Pêcheur journalier
BROCHET	3	1
SANDRE	3	1
ANGUILLE	5	2
CARPE	Obligation de remettre les carpes vivantes à l'eau (principe du No Kill)	

TAILLES MINIMALES DE CAPTURE

La mesure s'effectue de l'extrémité de la bouche à l'extrémité de la queue.
Les espèces de poissons doivent être remises à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à :
- 60 cm pour le brochet
- 60 cm pour le sandre



Souvenir de la Pêche au Sac

La pêche au sac se déroulait une fois par an. Le filet qui était placé dans la grande fosse située entre le bout de l'anguillère et le deuxième pont, prenait tout ce qu'il trouvait : cardon, tanche, carpe, brochet.





L'Ecole

A la rentrée de Septembre, 50 enfants ont repris le chemin de l'école.

Ils sont répartis dans trois classes :

- classe de maternelle avec Mme Mathilde Mille et Doris (ATSEM)
- classe de CP/CE1 avec Mme Marina Evrard
- classe de CE2 /CM1 et CM 2 avec Mme Morgane Tibaut.

Mme Mathilde Mille assure les fonctions de directrice.

Malgré le protocole sanitaire et les campagnes de tests salivaires, l'école a fonctionné normalement avec des projets pédagogiques divers.

Exposition Upcycling

Les classes de CP, CE1, CE2, CM1et CM2 encadrés de Mmes Christophe et Evrard ont réalisé des œuvres spectaculaires et insolites à partir de matériaux recyclés.



Bravo pour leur travail !!!

Visite du parcours de découverte des oiseaux

En Mai, les grands sont sortis de leur classe pour aller se promener aux bords des étangs .M.Vincent Crul , guide-conférencier les a accueillis pour une visite guidée et préparée avec les enseignants .



Un beau prolongement des programmes vus en classe.

En Juin, M.Philippe Magnier du club de tennis de Péronne est venu faire une initiation tennis auprès des élèves .



En Juillet, une randonnée autour de Cléry organisée par Mmes Christophe et Evrard a permis aux élèves de finir l'année en profitant de la nature.



En Octobre, les élèves de Maternelle ont dessiné des pommes, des feuilles, des arbres. Joli bouquet de couleurs dans le couloir des Maternelles.



Chez les grands, c'est la reconstitution de la grotte de Lascaux.

Les grottes de Lascaux réalisées par les élèves de CE2 – CM1 – CM2

Nous avons étudié en classe les peintures des grottes de Lascaux. Nous allons vous en dire un peu plus sur ces peintures. Il y a plus de vingt mille ans, des artistes ont réalisé des peintures sur les parois des grottes de Lascaux en Dordogne. On peut y voir de nombreux animaux. La scène la plus célèbre s'appelle la scène du puits. Elle représente le combat entre un chasseur et un bison blessé.

Après avoir étudié ces peintures, nous avons créé nos propres peintures préhistoriques. Pour cela, nous avons d'abord réalisé un fond à la peinture avec du marron, du jaune et du blanc pour représenter les parois de la grotte. Après avoir recouvert toute la feuille, nous avons passé une éponge sur la peinture pour avoir un effet de relief. Nous avons enfin dessiné des symboles à l'encre noire.





Texte et photos de Mme Morgane Tibaut pour le projet de classe des CE2 CM1 et CM2

Un grand merci à Mme Morgane Tibaut pour nous avoir fait parvenir cet article retraçant ce projet de début d'année.

En Juillet, Mme Christophe qui a enseigné de nombreuses années à Cléry sur Somme, a fait valoir ses droits à la retraite.

Lors du dernier conseil d'école en Juillet, Monsieur le Maire lui a remis au nom de la commune une montre et un bouquet de fleurs.

Après avoir mené beaucoup de projets avec ses élèves, Mme Nathalie Christophe est partie vers de nouveaux horizons. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite.



La Cantine

Les temps réservés à la cantine et à la garderie sont des moments où les activités manuelles sont nombreuses.

Corinne et Doris foisonnent d'idées pour célébrer chaque saison ou chaque fête de l'année.

Les enfants sont très actifs.



Préparation de Noël 2020 avec le calendrier de L'avent et les premiers flocons



Repas de Noël

Les masques de Mardi Gras



La fête d'Halloween



La fête des pères



La fête des mères



L'Association des Parents d'Elèves

« Association Ensemble Petits
Et Grands de Cléry »

Pour l'année 2020/2021 l'association de parents d'élèves « Ensemble Petits et Grands de Cléry » a pu organiser plusieurs actions malgré les difficultés dues à la crise sanitaire, notamment :

- En Novembre 2020 avec la collaboration de l'équipe enseignante, les enfants ont participé à la réalisation de sacs sur lesquels les dessins et les prénoms de tous les enfants de l'école ont été imprimés. Dans le cadre de cette vente des chocolats ont également été proposés.
- Pour Noël, une boîte aux lettres du Père Noël a été installée dans la cour de l'école pour que les élèves puissent y déposer une lettre, un dessin au Père Noël. Le Père Noël a bien-sûr répondu à tous les élèves de l'école.
 - Pour Pâques, les cloches ont déposé pour chaque élève de l'école un petit panier individuel avec des chocolats.
 - Une action de solidarité a été menée pour récolter des fonds pour Marceau qui se bat encore aujourd'hui contre la maladie, une vente de badges a été organisée et a rencontré un franc succès. Les fonds récoltés ont été reversés en totalité à la famille de Marceau.
 - L'association a offert un cadeau de départ en retraite pour Mme Christophe (un joli bouquet de fleurs et une box charme et découverte).
- Une kermesse a quand même pu être organisée, mais malheureusement sans la présence des parents dus aux nombreuses restrictions du protocole sanitaire. Les élèves et l'équipe pédagogique ont pu profiter de différents jeux, comme le chamboule tout, un memory géant, un parcours d'obstacles..., d'un goûter et d'une distribution de cadeaux et de bombons pour tous les élèves. Des calculatrices ont été offertes pour tous les élèves de CM2 pour leurs rentrées au collège.



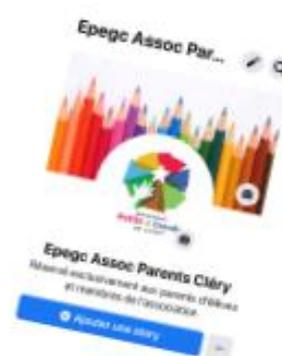


Des actions et projets seront réalisés au cours de l'année scolaire, selon l'évolution du protocole sanitaire.

Nous espérons pouvoir organiser en juin 2022 une kermesse pour fêter la fin de l'année scolaire comme il se doit avec la présence de tous les parents cette fois ci ! Une journée ou la convivialité sera le maître mot.

« L'association Ensemble Petits et Grands de Cléry »

Vous pouvez nous contacter à l'Adresse suivante: epegc80@gmail.com et sur la page Facebook « Epegc Assoc Parents Cléry » (page réservé exclusivement aux parents d'élèves et aux membres de l'association).



L'US Clery sur Somme

Une troisième montée en seulement 3 saisons !!!

La saison 2020/2021 de nouveau stoppée après seulement 5 matchs de championnat et qualifiée pour une ½ finale du challenge Fromentin !

Suite à cet arrêt précoce des compétitions, la ligue a statué sur une saison blanche pour l'ensemble des clubs amateurs.

Cependant la commission du district de la somme, a décidé de nous proposer d'accéder à la 5 division groupe C (groupe composé d'équipes Amiénoise) !! Raison motivée par nos résultats des dernières saisons, notre fair play et aucun forfait sur cette période !

Nous avons pris la décision de relever ce nouveaux défi.....! A ce jour (25/10) après la 5ème journée, l'équipe occupe une 2eme place au classement, 3 victoires, 1 nul et 1 défaite. L'objectif initial qui était de se maintenir est donc revu à la hausse, essayer de garder le cap et pourquoi ne pas avoir une belle surprise en fin de saison.

Le club compte 26 licenciés. Le bureau est composé de 3 membres, Président Julien Dupuis, Vice-Président Ludovic Quillard et Trésorier Thierry Goue!

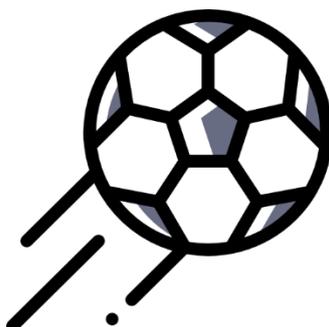


Vous souhaitez suivre l'actualité du club, rejoignez notre page Facebook : US CLERY SUR SOMME (officiel), notre site Footéo : UNION SPORTIVE CLERY SUR SOMME <https://us-clery-sur-somme.footeo> et sur la page WEB de la commune <https://clerysur-somme.fr> à qui nous allons transmettre régulièrement l'actualité du club: résultats, classement, calendriers des rencontres et divers infos sur nos manifestations.

Merci à nos sponsors : G2L, Scorfra, BAR Brasserie chez Mémé, Péronne Grill, DVB impression, AVIVA assurance, Maison Millau, Au Pays d'oc, Au Domaine du Jardin D'Eden, Hemery Peinture, Bar du Champ de Foire, Pano sign'service, MonContrôleTechnique.

L'ensemble des membres du club, vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2022 !

Le Président



La Société de Longue Paume

Historique

par Jean-Marc Fontaine de la Société de Longue Paume de Paris

Les historiens du sport nous apprennent qu'au XIème siècle les ecclésiastiques s'exerçaient au Jeu de Paume dans les couvents, dans les cloîtres, ... Ils jouaient avec une boule de chiffon appelée l'esteuf, le terme de balle n'arrivant que bien plus tard. En 1292 on dénombrait alors, parce qu'ils étaient soumis à l'impôt de la taille, treize artisans vivant de la seule confection de balles.... C'est dire la popularité de ce sport chez nos anciens ! En 1296 on mentionne même l'existence d'une "paumière", Lucienne, à Paris rue du Tire-Chape dans la paroisse Saint-Germain !... A l'époque, pour pratiquer la Paume il n'existait que peu de contraintes : il suffisait de disposer d'un espace libre : une rue, une place, un carrefour, une clairière mais aussi à Paris, et surtout en province, les anciens fossés comblés des châteaux....

En juin 1316, le roi Louis X le Hutin, qui a 26 ans, dispute une partie de Jeu de Paume dans les jardins du château de Vincennes sous un fort soleil. A la fin de la partie le roi commet l'imprudence de boire un vin très frais ; pris immédiatement de malaise, il décèdera très vite, victime d'un chaud et froid !

Pendant la période difficile de reprise de la Guerre de Cent Ans, Charles V, en mai 1369, fit un édit contre les jeux et ne manqua pas de proscrire la Paume, quoiqu'il en fût un fervent amateur. En 1397 le prévôt de Paris autorise l'exercice mais uniquement le dimanche « *parce que plusieurs gens de métiers et autres du petit peuple quittaient leur ouvrage et leur famille pendant les jours ouvrables pour jouer à la paume, ce qui était fort préjudiciable pour le bon ordre public* ».

Mais le jeu n'était pas seulement un sport d'hommes ! Margot de Hainot (ou La Hennuyère – née en 1401 ou 1402), arrivée à Paris avec la suite de Philippe le Bon duc de Bourgogne, remporte des matches contre des hommes: « *en cette année 1427, vint à Paris une femme nommée Margaut, assez jeune, de 28 à 30 ans, qui était de pays de Hainaut, laquelle jouait mieux à la paume qu'onques homme eut vu, et avec ce jouait devant main derrière main très puissamment, très malicieusement, très habilement, comme pouvait faire un homme, et peu venait d'hommes à qui elle ne gagnât, si ce n'était les plus puissants joueurs* ». La fille du peuple s'en retourna au pays, « star de l'esteuf » en Flandres et en Brabant ; elle deviendra par la suite religieuse à l'abbaye de Soleilmont. L'histoire ne dit pas si elle a pu entraîner ses consœurs à jouer à la paume !

En 1480, une ordonnance de Louis XI réglemente la fabrication des esteufs, suite à de nombreux accidents : « *des gens sans conscience...emplissent iceux esteufs de chaux, sablon, batue et d'autres choses qui ne sont point bonnes et plusieurs ont eu les bras et les mains fêlés et blessés* ». Les faiseurs d'esteufs sont « *tenus de faire bons esteufs bien garnis et étoffés de bon cuir et bonne bourre* ».

Et puis, ces réglementations durent aussi s'appliquer aux gens d'église qui n'étaient pas les derniers non plus à se libérer pour aller jouer à la paume... Il fallut ainsi réglementer également les regroupements de joueurs autour des églises, mais aussi le temps passé à l'intérieur des monastères à jouer à la paume, à Paris comme ailleurs ! Le Concile de Sens de 1485 interdit en même temps de « *jouer en chemise et en public* » !

Le jeu à ses débuts se pratiquait à mains nues ; avant l'usage de la raquette, on utilisait des gants pour se protéger les mains, puis apparut le battoir en bois, avant la raquette au XVIème siècle. Mais n'ayant pas de moyens financiers suffisants pour s'acheter une raquette, les gens du peuple ou « vilains » jouaient à main nue, à la différence des nobles qui pouvaient se payer une raquette. D'où l'expression « *Jeu de mains, jeu de vilains* » ... En 1505 à Windsor, Philippe 1er, archiduc d'Autriche et roi de Castille, père de Charles Quint, affronte le marquis de Dorset. Il rend un avantage de 15 au marquis qui utilise sa main nue.

La longue paume et la courte paume

Deux variations du jeu vont se développer en parallèle : la Longue Paume qui se joue en extérieur, la Courte Paume qui utilise les mêmes règles de base mais qui va se pratiquer dans des espaces clos et fermés. A Paris, le Roi Charles V passionné de Paume, appréciait indistinctement la Courte et la Longue Paume de sorte qu'il fit donc aménager dans l'enceinte du Louvre deux lieux de Paume. C'est aussi ce que l'on constate sur des gravures anciennes pour les châteaux de Fontainebleau, Chantilly, Compiègne, chez le Duc de la Rochefoucauld à Liancourt... partout où l'on a donc longtemps et indistinctement joué à la Courte et à la Longue Paume. On sait qu'une douzaine de rois de France ont pratiqué la Paume avec passion, non seulement dans la capitale mais aussi lors de leurs déplacements en province. Quant au malheureux Charles VIII il meurt accidentellement le 7 avril 1498 après avoir heurté un linteau de pierre au château d'Amboise en allant assister à une partie de Jeu de Paume !

Pour l'aristocratie, qui souhaitait continuer à jouer à la Paume pendant la mauvaise saison, de très beaux bâtiments vont donc voir le jour, dont la célèbre salle du Jeu de Paume de Versailles mais aussi celle du Jardin des Tuileries, devenue aujourd'hui le Musée du Jeu de Paume !...

Quant aux autres classes de la population qui souhaitaient jouer aussi dans des lieux couverts, parce que c'était la mode, elles ont dû improviser ou investir d'autres emplacements, plus simples, le plus souvent des cours d'auberges à ciel ouvert ou avec un toit. Ces jeux fermés, appelés « tripots », connurent alors un très grand succès car on y pratiqua, avant la lettre, de nombreux paris sur les résultats ou sur la valeur des joueurs. C'est ainsi que des ordonnances royales durent fermement réglementer la fréquentation de plus en plus assidue de ces premières « maisons de jeux ».

SOCIETE DE LONGUE PAUME DE CLERYSUR SOMME



Après une deuxième année sportive bouleversée pour des raisons sanitaires, la fédération française de longue paume a tout de même réussi à organiser un calendrier de compétitions.

La société de Cléry sur Somme a donc pu participer à quelques compétitions pour le plaisir de jouer et de se retrouver entre paumistes. Cependant, la participation aux compétitions reste faible au regard des années précédentes.

L'assemblée générale qui aura lieu le **samedi 29 janvier 2022 à 18h00 à la salle polyvalente**, sera un moment important pour l'avenir de notre club. J'espère que vous serez nombreux à participer à cette réunion afin d'impulser une nouvelle dynamique sportive pour l'avenir de la longue paume.

Une Victoire Parisienne !!!

Pour conclure sur une note positive, je tiens à féliciter **Jérôme Crampon et Philippe Coulon** pour la superbe performance réalisée au jardin du Luxembourg à Paris ; le dimanche 5 septembre 2021, notre duo de joueurs d'expérience a remporté en seconde catégorie la coupe de Paris la compétition la plus prestigieuse de cette catégorie.





2021 Cléry s'adjuge la coupe de Paris en 2^{nde} catégorie au jardin du Luxembourg

Le comité directeur ainsi que l'ensemble des joueurs se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

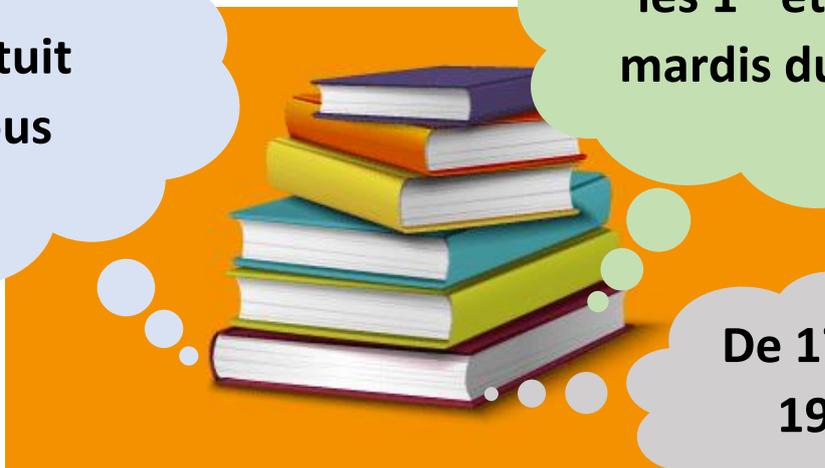
Florent SAVARY

La Bibliothèque

**Prêt gratuit
pour tous**

**Ouverture tous
les 1^{er} et 3^{èmes}
mardis du mois**

**De 17h30 à
19h30**



La lecture est un divertissement qui procure beaucoup de plaisir et qui permet de s'évader et d'oublier notre quotidien.

Si vous voulez découvrir de nouveaux horizons, venez emprunter un livre à la bibliothèque municipale située en annexe de la mairie.

Marguerite vous accueillera aux jours et aux horaires cités ci-dessous.

Elle reste aussi à votre disposition en dehors des dates prévues et vous pouvez la contacter au 03.22.84.69.36.

Mme Mégoeul vous présente tous ses vœux pour 2022.

Planning 2022	1^{er} mardi	3^{ème} mardi
Janvier	4	18
Février	1er	15
Mars	1er	15
Avril	5	19
Mai	3	17
Juin	7	21
Juillet	5	19
Août	2	16
Septembre	6	-
Octobre	4	-
Novembre	8	22
Décembre	6	20

Une Page de Poésie

Il serpente
Posé au milieu
Des bois ténus
Encombré de noisetiers
Et de cornouillers

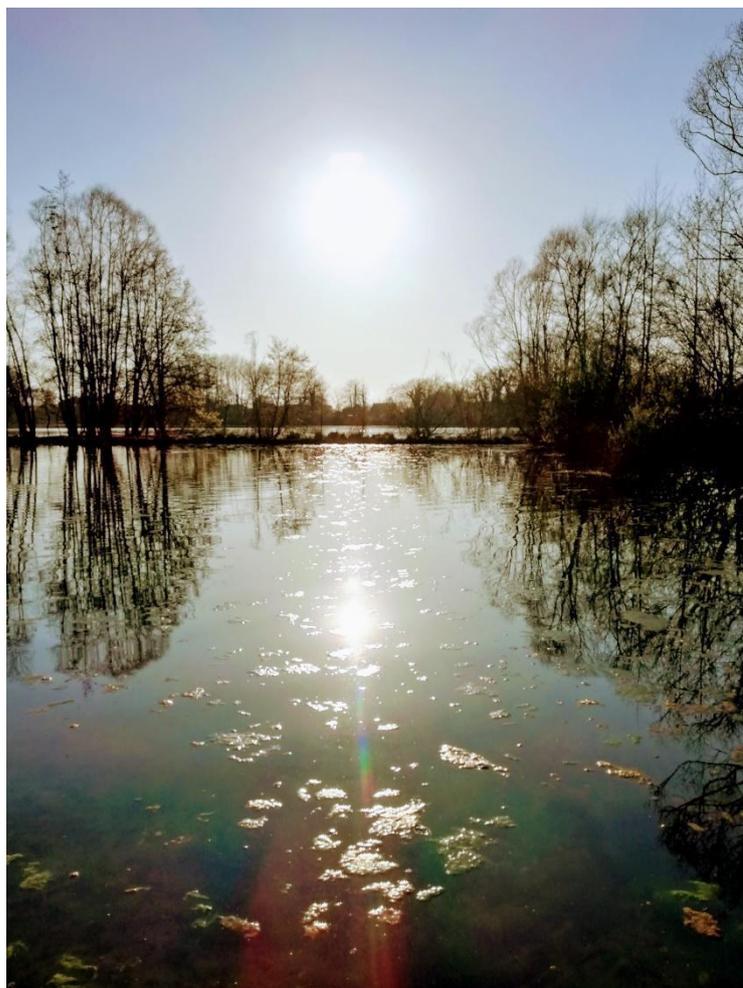
Il se creuse
De bauges
Boues noires
Des marécages

Il longe
Les eaux vertes
Où se regardent
Les saules

Où plongent
Racines
Cygnes
Foulques

Qui se faufilent
Dans la jungle
Des jussies
Et des myriophylles

Il se perd
Quand le jour s'abîme
Quand le soleil tombe
Et que la nuit s'affirme



*Poème et photo
de
Christophe Telliez*

La Paroisse Saint Jean-Baptiste de Péronne en Vermandois

Après avoir été rénovée l'an dernier, la grotte de la Vierge est désormais éclairée dès la nuit tombée suite aux travaux de la SICAE de Péronne.

En cette veille de la fête de la Toussaint, la grotte de la Vierge a été fleurie par les employés communaux.

En décembre, la crèche sera installée à l'église et visible au cours des jours précédents les fêtes de Noël.



L'équipe pastorale du village animée par Pascale, Elisabeth, Chantal et François permet d'accompagner les familles lors des funérailles. Un grand merci à eux.

Doux enfant de Bethléem

Doux enfant de Bethléem,
accorde-nous de communier
de toute notre âme
au profond mystère de Noël.

Mets dans le coeur des hommes cette paix
qu'ils recherchent parfois si âprement,
et que Toi seul peux leur donner.

Aide-les à se connaître mieux,
et à vivre fraternellement
comme les fils d'un même Père.

Découvre-leur Ta beauté,
Ta sainteté et Ta pureté.
Éveille dans leurs coeurs
l'amour et la reconnaissance
pour ton infinie bonté.

Unis-les tous dans Ta charité
et donne-nous Ta céleste paix.

Jean XXIII



Photo de Christophe Telliez

Contact : Maison paroissiale, rue Georges Clémenceau 80200 Péronne : 03 22 84 16 90
Horaire des permanences : mardi 17h à 19h samedi 10h à 12h.

Les Informations Diverses et Pratiques

Déplacez-vous de Cléry vers Péronne ou vers Albert en autocar !

746 PERONNE – CLERY SUR SOMME – ALBERT

HORAIRES VALABLES DU 2 SEPT. 2021 AU 6 JUIL. 2022

Jours de circulation		PERIODE	PETITES
		SCOLAIRE	VACANCES
		LMmJVS	LMmJVS
		46516	46516
PERONNE	Place Dauré	12:20	12:20
CLERY SUR SOMME	Route d'Albert	12:28	12:28
MARICOURT	Mairie	12:37	12:37
CARNOY	Grande Rue	12:41	12:41
MAMETZ	Eglise	12:45	12:45
FRICOURT	Place	12:47	12:47
ALBERT	Gare SNCF Café du Départ	12:55	12:55

Jours de circulation		PERIODE	PETITES
		SCOLAIRE	VACANCES
		LMmJVS	LMmJVS
		46316	46316
ALBERT	Gare SNCF Café du Départ	17:50	17:50
FRICOURT	Place	17:58	17:58
MAMETZ	Eglise	18:00	18:00
CARNOY	Grande Rue	18:04	18:04
MARICOURT	Mairie	18:08	18:08
CLERY SUR SOMME	Route d'Albert	18:15	18:15
PERONNE	Place Dauré	18:20	18:20

Jours de circulation : L → Lundi ; M → Mardi ; m → Mercredi ; J → Jeudi ; V → Vendredi ; S → Samedi ; D → Dimanche
 Attention : Les cars ne circulent pas les jours fériés (lundi de Pentecôte compris).

Correspondance entre services

A ALBERT, à 12:55, correspondance avec la ligne 737 en direction d'AMIENS
 A ALBERT, à 17:50, correspondance avec la ligne 737 en provenance d'AMIENS



754 LESBOEUFS – PERONNE

HORAIRES VALABLES DU 2 SEPT. 2021 AU 6 JUIL. 2022 (HORS VACANCES SCOLAIRES)

Jours de circulation		PERIODE
		SCOLAIRE (HORS PETITES VACANCES)
		LMmJV
		54131
LESBOEUFS	Place du village	06:45
GUEUDECOURT	Rue de Miraumont	06:50
FLERS	Ancienne école	06:53
GINCHY	Mairie	06:57
HARDECOURT AUX BOIS	Mairie	07:05
MAUREPAS	Place	07:11
CURLU	Centre	07:17
HEM MONACU	Eglise	07:23
FEUILLERES	La Guitoune	07:25
CLERY SUR SOMME	Mairie	07:29
CLERY SUR SOMME	L'Etang	07:31
PERONNE	Cité scolaire	07:40

Jours de circulation		PERIODE SCOLAIRE (HORS PETITES VACANCES)		
		m	m	LMmJV
		54232	54233	54332
PERONNE	Cité scolaire	12:10		
PERONNE	Sacré Cœur	12:14		
PERONNE	Lycée Agricole	12:17		
PERONNE	Collège Béranger	12:20		
PERONNE	Cité scolaire	J	13:15	17:47
CLERY SUR SOMME	L'Etang	12:33	13:20	17:55
CLERY SUR SOMME	Mairie	12:35	13:22	17:57
FEUILLERES	La Guitoune	12:38	13:25	18:01
HEM MONACU	Eglise	12:40	13:27	18:04
CURLU	Centre	12:46	13:33	18:10
MAUREPAS	Place	12:51	13:38	18:15
HARDECOURT AUX BOIS	Mairie	12:56	13:43	18:20
GINCHY	Mairie	13:03	13:50	18:27
FLERS	Ancienne école	13:08	13:55	18:32
GUEUDECOURT	Rue de Miraumont	13:12	13:59	18:36
LESBOEUFS	Place du village	13:17	14:04	18:41

Jours de circulation : L → Lundi ; M → Mardi ; m → Mercredi ; J → Jeudi ; V → Vendredi ; S → Samedi ; D → Dimanche
 Attention : Les cars ne circulent pas les jours fériés (lundi de Pentecôte compris) et pendant les vacances scolaires (zone B)

Correspondance entre services

Correspondance le matin et le soir avec les navettes dans PERONNE



TARIFS TRANS'80 : vente à bord des cars auprès du conducteur : en chèque ou en espèces.

Ticket unitaire de 1€ : valable deux heures, correspondance autorisée entre 2 lignes Trans'80, aller-retour interdit

Gratuit pour les - 4 ans.

Déchèterie de Péronne –route d’Athènes -09 67 56 57 94

Horaires d’ouverture

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00	LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00	MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00	JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00	VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée	DIMANCHE	Fermée	

Déchèterie de Péronne –route de Barleux -09 62 58 24 80

Horaires d’ouverture

ETE du 1er avril au 31 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée	LUNDI	08h30 - 12h00	Fermée
MARDI	08h30 - 12h00	Fermée	MARDI	08h30 - 12h00	Fermée
MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée	JEUDI	08h30 - 12h00	Fermée
VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 18h00	VENDREDI	08h30 - 12h00	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	Fermée		DIMANCHE	Fermée	

Déchèterie de Saily Saillisel –route du Château -09 75 94 16 90

Horaires d’ouverture

ETE du 1er avril au 30 septembre			HIVER du 1er octobre au 31 mars		
LUNDI	Fermée	14h00 - 18h00	LUNDI	Fermée	14h00 - 17h00
MARDI	Fermée	14h00 - 18h00	MARDI	Fermée	14h00 - 17h00
MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	MERCREDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
JEUDI	Fermée	14h00 - 18h00	JEUDI	Fermée	14h00 - 17h00
VENDREDI	Fermée	14h00 - 18h00	VENDREDI	Fermée	14h00 - 17h00
SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00	SAMEDI	10h00 - 12h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE	10h00 - 12h00	Fermée	DIMANCHE	Fermée	

Magasin Solidaire de Péronne
41 Faubourg de Paris Quai de la digue
09 72 25 7165
Ouvert du lundi au samedi
De 9H30 à 12h et de 13h00 à 17h30.



Entreprise MAX Ferrailleur 80360 Combles

06 74 58 03 52

Enlèvement d'épaves de véhicules et d'électroménager.

Location de bennes.

F E R 13 Rue du 8 Mai 45 80300 Fricourt

03 22 75 11 98 / 06 22 07 64 80

Enlèvement de ferraille. Accueil et conseil auprès des particuliers.

Enlèvement des nids de bourdons, frelons, guêpes et autres

Ugo Dupraz

12 rue du Quinconce 80200 Péronne

06 10 70 41 92



Depuis le début de l'année, la section *Sécurité Économique et Protection des Entreprises* du groupement de gendarmerie départementale de la Somme observe une recrudescence de mails frauduleux usurpant l'appellation de la Gendarmerie, de la Police, d'Europol ou d'Interpol et reprochant une prétendue infraction.

Il s'agit d'une escroquerie ancienne et connue des cyber gendarmes. Ces derniers temps, ceux-ci observent un retour en force de ces campagnes de mails frauduleux, où la victime reçoit un mail usurpant l'appellation d'un service judiciaire, et lui reprochant une infraction. Le message provient d'un prétendu commissaire divisionnaire, chef de la Brigade de protection des mineurs. Ce message indique, qu'après enquête de la « Cyber-infiltration », l'internaute s'est rendu coupable de différentes infractions sur des mineurs : **pédopornographie, pédophilie, exhibitionnisme, cyber pornographie, trafic sexuel.**

L'objectif des escrocs est de **dérober de l'argent** en utilisant différents ressorts.

Faut-il avoir peur de ces messages ?

La réponse est simple : NON | Car il s'agit d'une simple arnaque qui vise à escroquer des victimes crédules en leur faisant peur avec de **fausses accusations.**

Un message anxigène | Sur fond de faits reprochés d'une **grande gravité** (pédopornographie, pédophilie...).

Se réclamant de diverses forces de l'ordre | Les **forces de sécurité intérieure** ne vous contactent jamais directement par e-mail, ne vous demandent pas d'argent et ne vous invitent jamais à transmettre vos informations (identités, données bancaires) ou à effectuer un quelconque virement.

Une usurpation détectable | Nous vous rappelons qu'un mail se prévalant d'un service de la gendarmerie et ne se terminant pas par « **gendarmerie.interieur.gouv.fr** » est forcément un mail frauduleux.

Que faire si vous recevez ce type de message ?

Ne paniquez pas | En effet, vous n'avez sans doute rien de réellement compromettant à vous reprocher. Par ailleurs, la consultation de sites pornographiques, dans le respect de la loi, n'est pas répréhensible.

Ne cliquez sur aucun lien | Si vous êtes invité à cliquer dans ces e-mails, déplacez-les dans les spams ou supprimez ces e-mails sans en tenir compte.

Ne répondez pas | Cela montrerait aux cybercriminels que votre adresse de messagerie est « **valide** » et que vous portez de l'intérêt au message d'escroquerie qu'ils vous ont envoyé.

Signalez la tentative d'escroquerie | Ces e-mails ont pour but de voler vos identités, vos données bancaires ou vous soutirer de l'argent. Vous pouvez signaler ces e-mails frauduleux à l'adresse suivante : <https://www.signal-spam.fr/>.

Et si vous avez donné suite à l'arnaque et avez payé ?

Rassemblez les preuves | Conservez le message reçu, les échanges avec l'escroc ainsi que toute autre information que vous avez pu collecter et qui pourra vous servir pour déposer plainte auprès des autorités.

Déposez plainte | Auprès de l'unité de gendarmerie ou de police territorialement compétente.

Contactez votre banque | Pour essayer de vous faire rembourser. Certaines banques exigeront la preuve du dépôt de plainte pour instruire votre demande.



Votre brigade locale :

97 avenue des Australiens 80200 PÉRONNE
03.22.85.35.17

Du Lundi au Samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

En cas d'urgences, composez le **17** (7j/7 24h/24)

Mot du Commandant de brigade : « *La commune de Cléry-sur-Somme ne fait l'objet d'aucun phénomène inquiétant en matière de sécurité et de tranquillité publiques. Pour préserver ce constat, notamment en ce qui concerne les atteintes aux biens, je vous délivre quelques conseils utiles lorsque que vous vous absentez de votre domicile ainsi que pour vos navigations sur internet.* »



Durant les périodes de vacances vos habitations sont plus vulnérables. Une maison inoccupée est une cible pour des malfaiteurs. Ils profitent de votre absence et éventuellement de celle de vos voisins pour commettre leur méfait. Voici quelques conseils pour vous prémunir et réduire les risques.

Laissez les surprises pour les vacances

SECURISER VOTRE DOMICILE

- Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues)
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'intérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...)
- Ne pas cacher ses clés sous le paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion

LES BONS COMPORTEMENTS

- Prévenir une personne de confiance de votre absence
- Laisser des signes visibles de présence (courrier révisé) dans la boîte aux lettres, pas de dates d'absence sur le répondeur téléphonique, sources lumineuses avec minuterie...)
- Placer vos objets de valeur en lieu sûr
- Ne pas signaler vos absences sur les réseaux sociaux.

DES CONSEILS EN LIGNE

Vous trouverez des conseils utiles contre les cambriolages et les vols en général sur le site de la gendarmerie : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Dans la rubrique « mes conseils ».

Consulter les conseils de prévention contre les cambriolages
<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Dans le cadre des opérations tranquillité-vacances organisées toute l'année, des patrouilles de surveillance seront effectuées de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Rendez-vous dans votre brigade de gendarmerie ou commissariat de police, un formulaire à remplir avec vos coordonnées vous sera remis.

Vous pouvez également le télécharger sur internet :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zoams/Pour-des-vacances-en-toute-tranquillite



L'Etat Civil

Naissance :

Andréa Colville le 9 Mai 2021 à Amiens, 144 route d'Albert
Emmy Marschinke le 31 Août 2021 à Amiens, 145 route d'Albert
Solyne Domon le 3 Novembre 2021 à Péronne , 112 D rue de Cantereine
Mathéo Dryhnyez Boulongne le 11 Novembre 2021 à Péronne 116 rue de Maurepas

Mariage /Pacs :

Manier Noémie et Majot Thibaut le 22 Juin 2021

Décès :

Maurice Padié le 31 Janvier 2021 à Péronne
Rosemonde Formentel le 14 Mai 2021 à Cléry sur Somme
Renée Vélou le 21 Juin 2021 à Cléry sur Somme
Odette Prin le 28 Juin 2021 à Péronne
Mauricette Blondel le 11 Juillet 2021 à Cléry sur Somme
Alain Franqueville le 24 Août 2021 à Péronne
Pierre Wagny le 17 Septembre 2021 à Péronne

Décès de personnes nées à Cléry :

Anita Bon décédée à Péronne le 20 Février 2021
Jacqueline Lhomme décédée à Montluçon le 20 Avril 2021
Arlette Boulenger décédée à Abbeville le 06 Novembre 2021

Nouveaux propriétaires :

M. et Mme Loan-Emmanuel et Julie Dod Mezrouh	4 rue du canal
Mme Doyen Faustine et Monsieur Vicart Mathieu	72 route d'Albert
M. Lopez Terence et Mme Legrand Pauline	145 D route d'Albert
Mme Lelong Valérie et M .Rousselet Gilles	9 rue Anne –Marie Vion
Mme Coral Nicole veuve Foucart	108 rue de Cantereine
Mme et M. Crampon Jérôme	rue du canal
Mme Céline Coët et M. David Pham	rue du canal
Mme Bailleux Margaux et M. Leloir Loïc	118 rue de Maurepas
M .Julien Lenglet	180 route d'Albert
Mme Sylvie Selam	131 route d'Albert
Mme Fanny Colville et M.Frédéric Joret des Closières	144 route d'Albert

Nos Artisans et Commerçants



Alioua Habitat Services, neuf et rénovation Peinture et décoration a.h.service@outlook.fr	06 43 58 37 68
Antennes Télé –Hifi « Clair Antenne. »	03 22 84 09 90
B&C Bijouterie	09 67 22 34 66
B&C Maroquinerie	09 75 96 92 51
Bois de chauffage, M.Flet	03 22 84 34 23
Camping de la Tortille	03 22 83 17 59
Christine Coiffure	03 22 8454 16
Cloturama	03 22 84 43 70 06 10 81 89 92
Domaine du jardin d'Eden	06 52 29 28 95
D.V.B Impressions,	03 22 84 14 48
ED'ELEC M.Deloffre Jean –Luc	03 22 86 82 47
Exposition et vente de tracteurs miniatures M.Damay	
Fruits et légumes « le Ch'ti Paul.»	06 76 87 34 67
G-2-L Concession Brisach	03 22 84 72 00
JC La Pomme de Terre Courtage Conseil technique suivi de qualité	06 28 45 23 32
Pano Signalisation	03 22 84 14 48
PW Transport	03 22 84 02 55
Pointel Jérémy	06 42 73 27 31
Rat Anthony Plaquiste Neuf et rénovation	03 22 84 58 73 06 76 98 09 03
SARL Cléry Toitures	03 22 84 18 17
SAVS M.Damien Jean-Michel	06 46 34 61 67

Nos Professions Médicales



Médecin, Mme Dherville, 100 rue de Cantereine

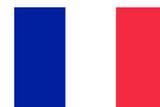
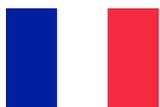
03 22 84 60 20

Infirmière, Mme Lesage, 100 rue de Cantereine

03 22 84 12 49

Ostéopathe, Mme Perdigeon, 25 rue Saint Fursy 80200 Péronne

06 99 71 55 73



Lutte contre le bruit

Rappel de l'article 11 de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2015-bruit :

Les bruits de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :



- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h et de 14h à 19h30**.
- Les samedis de **9h à 12h et de 15h à 19h**.
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes.



Les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, **le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type**.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par broyage sur place, par apport en déchèterie ou par valorisation directe.

Tout déchet vert doit être mené à la déchèterie.

Les Fêtes de Noël

Malgré les restrictions liées à la crise sanitaire, notre village va revêtir un aspect festif.

Depuis quelques jours, les rues s'illuminent et les lumières brillent dès la tombée de la nuit grâce aux guirlandes électriques posées par Christophe secondé par Eddy et Alain, nos employés communaux.

Le Père Noël n'a pas oublié les enfants de la commune.

A l'école, des friandises ont été offertes aux enfants.



Les lutins du Père Noël ont déposé à la mairie une lettre du Père Noël accompagnée d'un chèque-cadeau pour chaque enfant de la commune de moins de 12 ans.

Les lutins ont aussi pensé à nos aînés qui recevront un colis festif remis par les conseillers municipaux



Chers parents,

M. le Maire et le conseil municipal ont reçu du Père Noël qui n'a pas pu accueillir en raison des conditions sanitaires, les enfants à la salle des fêtes pour le traditionnel goûter de Noël, un chèque –cadeau d'une valeur de 25 euros, pour chaque enfant de -12 ans domicilié dans notre commune.

Nous vous laissons le soin de leur transmettre et nous souhaitons à toute votre famille de joyeuses fêtes de Noël.



Mes chers petits,

J'ai bien reçu vos lettres et vos dessins.

Je vous remercie du fond du cœur.

Je sais que vous avez été sages cette année et que vous allez être gâtés.

Vous avez décoré la maison et fait le sapin.

Mais cette année, je ne peux pas encore vous accueillir à la salle des fêtes pour le traditionnel spectacle de Noël et la distribution de jouets.

J'ai donc envoyé mes lutins déposer dans vos boites aux lettres un chèque qui permettra de vous offrir un jouet.

Je vous souhaite un joyeux Noël ainsi qu'à ta famille.

Je vous embrasse très fort.

Le Père Noël

